

N°27

Juillet 2012

LOU BECAN



Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors

Le Mot du Maire

Infos municipales

- Échos du conseil p.2
- Dossiers en cours p.13
- Dossier Cantine p.17
- Elections 2012 p.20

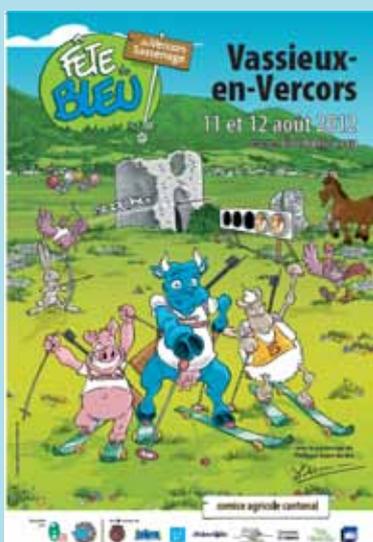
La vie du village

- Ca s'est passé ici p.22
- Associations p.25
- École p.27
- Histoire Remontée mécanique p.28
- Saint-Julien d'ici et d'ailleurs p.31
- A venir l'été p.33
- Info CCV p.34
- Caméra en campagne p.35
- Agenda p.38
- Hommages p.39
- Infos p.40

Il va de la vie municipale comme de la vie de tout homme, avec des moments de joie et des moments plus douloureux. Saint-Julien a connu depuis plusieurs mois beaucoup d'épreuves, avec notamment plusieurs disparitions brutales et prématurées, un incendie d'habitations.... La vie d'un élu, par delà sa propre émotion, c'est aussi faire face à ces épreuves, accompagner ces personnes dans la douleur, entourer leurs proches, faciliter, le cas échéant, les démarches à accomplir. Même si la période m'a aussi apporté beaucoup de joie personnelle, je n'oublie pas tous ceux qui sont dans la peine, la difficulté et tiens à leur dire que nous sommes humblement à leurs côtés.

L'été s'annonce maintenant avec ses nombreuses réjouissances qui animent largement notre village, autour de concerts, de projections de films, de rencontres diverses. Souhaitons notamment à la 1ère édition du Festival de musique Becanzik et à la 3e édition de Caméra en Campagne de beaux succès; ces programmations de qualité attirent de nombreuses personnes, notamment des touristes. C'est ainsi une image positive de notre village qui est véhiculée, cela renforce son attractivité. J'en profite donc pour remercier tous ceux qui s'investissent dans l'organisation de ces événements. A la fin de l'été, au terme de cette saison touristique, le repas des habitants, rendez-vous incontournable, permettra au village et à ses habitants de se retrouver dans d'heureuses circonstances, en toute simplicité. Ainsi va la vie de nos villages! Bel été à tous!

Pierre-Louis Fillet, maire



ÉCHOS DES CONSEILS

Retrouvez, dans cette rubrique, classées par thème, les principales décisions prises au cours du semestre écoulé, des mois de janvier à juin 2012

URBANISME

En matière d'urbanisme, les élus ont été fortement occupés par la refonte de la carte communale et l'étude urbaine qui va être lancée très bientôt. Un point d'étape est proposé dans les pages Dossier. Parmi les autres dossiers, l'aboutissement de l'acquisition du terrain Christophe.

✓ ACQUISITION DU TERRAIN CHRISTOPHE

Après plusieurs échanges avec la Préfecture, la commune a pu acquérir les terrains jouxtant le bâtiment de la mairie, c'est-à-dire les parcelles B811 et B812 appartenant à Madame Yvonne Christophe.

La commune a acquis ces 3 666 m² pour 80 000€ nets (85 000€ brut – 5 000€ de taxes payées par la propriétaire à la commune). Les frais d'actes et tous les frais afférents ont été supportés par la Commune.

Les élus envisagent dans les années à venir un vaste projet d'aménagement du cœur du village grâce à ce

terrain et à l'acquisition espérée de la grange de la succession Lucienne Marcon.

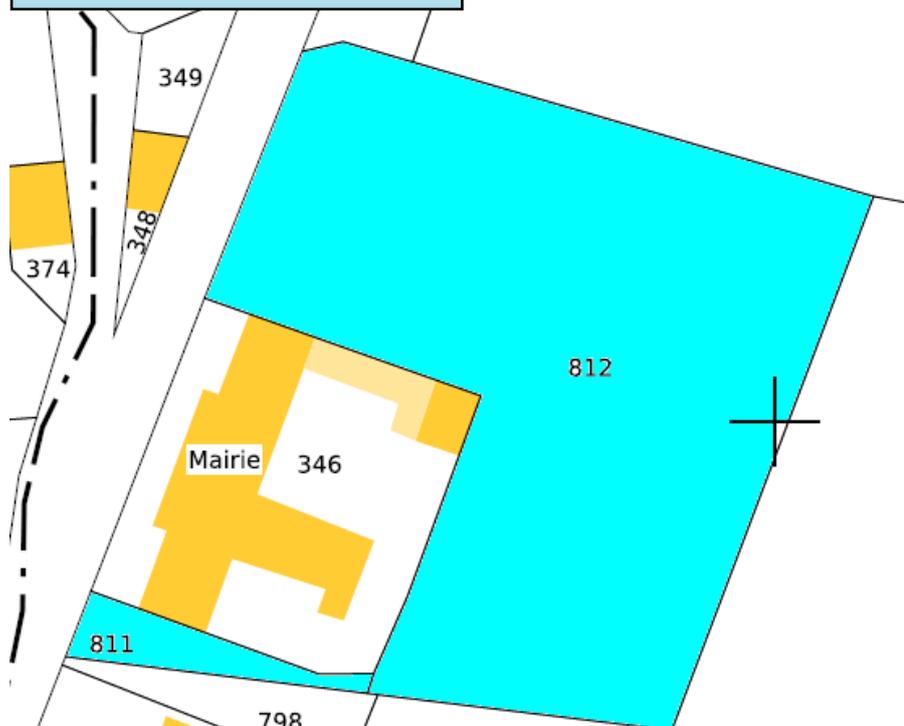


✓ EN VRAC :

► ACCOMPAGNEMENT DE DENISE AUDEMARD POUR L'URBANISATION DE LA PRETTE NORD
Plusieurs rendez-vous ont été organisés en mairie avec Denise Audemard, les services de l'Etat, Alex Roche et Thierry Gatto et le CAUE de la Drôme. Objectifs : assurer l'urbanisation de cette vaste zone (6000 m²) dans les meilleures conditions.

► AVIS FAVORABLE SUR 2 PROJETS DE BÂTIMENTS AGRICOLES
-Malsang Jérôme : Projet de reconstruction d'un bâtiment agricole en mauvais état (un poulailler) en vue de l'installation future d'un atelier de menuiserie
-GAEC de l'Echarasson : Projet de construction d'un bâtiment agricole pour génisses, à Piache. Les élus soulignent la nécessité de soigner l'inscription paysagère du bâtiment (plantations...)

En foncé, les parcelles 811 et 812 que la commune a achetées





FOCUS

AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE
EN COURS

- *Drogue Jean-Noël : aménagement d'une habitation aux Combettes
- *Commune : extension et mise aux normes de la salle des fêtes
- *GAEC Echarasson : extension d'un bâtiment d'élevage
- *Malsang Marie-Josèphe : réhabilitation d'un poulailler

DÉCLARATIONS PRÉALABLES
DÉLIVRÉES

- *Roche Jean-Maurice : extension d'un abri de jardin
- *Audemard Denise : détachement d'un lot à la Prette
- *SARL Blanc : création d'un muret pour une citerne
- *Rimet Robert : changement porte de garage

*Mounier Pierre-Alain : réfection toiture et création abri bois

EN COURS

*Christophe Yvonne : pose de velux

CERTIFICAT D'URBANISME
SIMPLE INFORMATION

DÉLIVRÉ

- *Pour une habitation au Château
- *Pour des parcelles à la Prette
- *Pour des parcelles au village (succession Marcon)
- *Pour des terrains aux Clots
- *Pour des parcelles de bois aux Janis

EN COURS

*Demande de prorogation d'un CU opérationnel pour des terrains aux Janis

► **PERMIS DE CONSTRUIRE JEAN-NOËL DROGUE / VALIDATION D'UN AVIS POSITIF**

En octobre 2011, Jean-Noël Drogue a déposé un permis de construire pour l'aménagement d'une habitation dans un bâtiment à usage de grange avec extension en ruine stabilisée au hameau des Combettes. Le service instructeur de la DDT de Die a demandé de préciser les conditions de desserte en eau potable. Actuellement, le quartier des Combettes n'est pas desservi par le réseau d'eau potable car l'habitation existante est trop éloignée du réseau, et d'autre part le hameau est situé plus haut que

le réservoir. Le pétitionnaire s'est engagé à ne pas demander le raccordement au réseau. A plusieurs reprises les élus ont affirmé leur soutien à ce projet (voir numéros précédents de Lou Becan). Dans la continuité de la délibération prise en novembre 2011, le conseil municipal autorise le Maire à signer un arrêté de permis de construire positif. A l'avenir, toute demande de raccordement pourrait être refusée en vertu d'un arrêté du conseil d'État de 1962 introduisant la notion d'investissement disproportionné pour la commune.

ZOOM

DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA POSE DE CLÔTURES

La construction d'une clôture n'est soumise à déclaration préalable que si la commune l'a prévu par délibération (article R 421-12 du code de l'urbanisme). Les élus ont délibéré en ce sens. L'intérêt est de pouvoir émettre un avis sur le recul de la clôture par rapport à la route pour éviter les problèmes lors du déneigement. Une clôture suppose l'édification d'un ouvrage, ce qui exclut les haies vives et fossés d'une demande d'autorisation de clôture. Les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à déclaration.

VOIRIE-CHEMINS

Alors que les élus poursuivent le minutieux travail de révision du tableau de classement des chemins ruraux, en matière de voirie ils ont poursuivi ce printemps les aménagements de l'entrée sud du village.

✓ **CARREFOUR DE LA CROIX ET ENTRÉE SUD DU VILLAGE**

Suite aux travaux d'aménagement du nouveau carrefour de la croix, à l'entrée sud du village, réalisés par le Département, la municipalité a dû effectuer des travaux annexes d'aménagement comme le déplacement et la restauration de la croix. Tous les aménagements ne sont pas terminés et ils devraient être finalisés d'ici la fin de l'année 2012. Par ailleurs, Madame Geneviève Perrin a

été contactée car la mairie souhaite acquérir une bande de terrain le long de la route, en vue de la création d'un chemin piétonnier, à l'entrée sud du village, entre le village et le carrefour de la croix. Certaines lauzes, abîmées, devront être changées. Les élus ont affirmé leur volonté, dans la mesure du possible, de préserver cet élément important du paysage de notre commune. Des devis ont ainsi été demandés.



✓ EN VRAC :

► BESOINS DE TRAVAUX SUR PLUSIEURS CHEMINS DE LA COMMUNE / SUIVI PAR LA COMMISSION

- problèmes de ravinement sur des chemins à la Martelière et au-dessus de La Domarière,
- nécessaire élargissement d'un chemin d'accès à des terrains agricoles à la Matrassière

► PROGRAMME DE TRAVAUX 2012 : LA ROUTE DES ALBERTS

Les élus ont validé un programme de travaux pour la voirie communale en 2012 : il s'agira de poursuivre la réfection de la route des Alberts. Comme chaque année, les communes du canton se regroupent pour passer les appels d'offre pour ces travaux.

► ÉCLAIRAGE PUBLIC : RÉFLEXION AUTOUR D'UNE PRISE DE COMPÉTENCE PAR LE SDED

A partir de 2015, de nouvelles normes d'éclairage public entreront en vigueur et nécessiteront un changement complet des lampadaires. Les élus ont rencontré Madame Dupuy du SDED concernant ces mises aux normes. Sous peu, le SDED aura la compétence éclairage public et proposera de nouveaux services aux communes (investissement et entretien), avec la possibilité pour les communes qui le souhaitent de confier l'entretien et le renouvellement du parc aux services du SDED.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le suivi et l'entretien des bâtiments occupent une place importante dans la vie des élus. Beaucoup d'interventions sont minimes. Les mois écoulés ont permis de finaliser un chantier important, la réfection du clocher de l'église. Les élus ont aussi évoqué l'importante question de l'accessibilité des bâtiments communaux, obligatoire dès 2015.

✓ TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Les travaux se sont convenablement terminés. Les dernières interventions ont été celles de l'entreprise INDELEC pour le parafoudre. Un devis complémentaire a été envoyé car les mesures relevées au niveau des prises de terre nécessitent de nouveaux travaux de mise aux normes. Les élus vont négocier cette proposition avec l'entreprise INDELEC. Il a en outre été demandé à l'entreprise Combier de mieux nettoyer toitures et chenaux de l'église. Cela devrait être fait prochainement. Un léger éclairage met en valeur l'intérieur du clocher en début de soirée. Merci à Alain Chatelan et à Jacques Coutier pour cette installation. L'inauguration des travaux a été fixée au mardi 14 août 2012 à 18h, sur la place du village.

INAUGURATION CLOCHER
Mardi 14 août à 18h

✓ ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : HORIZON 2015

La loi « pour l'égalité des droits et des chances » du 11 février 2005 prévoit que les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics doivent être faits avant le 1er janvier 2015. Les élus ont rappelé qu'ils étaient conscients de cet enjeu fort. Dans le cadre du PER « une montagne accessible à tous », un plan de mise en accessibilité a déjà été ébauché par les services de la DDE de la Drôme. Dans la foulée, une rampe d'accès a été réalisée pour le bâtiment regroupant la mairie, l'école, la crèche et la salle de réunion. Les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes vont être lancés en novembre en même temps que les travaux de rénovation. Enfin, l'étude urbaine qui sera réalisée sur la traverse du bourg intégrera les normes d'accessibilité des espaces publics. Le réaménagement du sas de la mairie permettra le changement des portes d'accès. La porte d'entrée de la mairie est très étroite et ne permet pas de laisser passer un fauteuil roulant (ou une poussette pour enfant), alors même que des rampes d'accès pour handicapés ont été construites pour permettre l'accessibilité. En cas de réalisation d'un sas d'entrée, il serait nécessaire de prévoir une porte plus large.



✓ EN VRAC :

► OCCUPANTS DES LOGEMENTS : QUELQUES CHANGEMENTS

Une modification est intervenue dans l'occupation des logements communaux :

*Appartement presbytère 1er étage : Céline Mercader

*Appartement rez-de-chaussée : Christophe et Vincent Droque

*Studio presbytère : Michel Fillet

*Appartement ancienne Poste : Valérie et Alain Guissard

*Studio ancienne Poste : François Borel

*Appartement école : David Angelini

*Appartement mairie : Entreprise Hydrophy

► DIVERS PETITS TRAVAUX ET RANGEMENT

Plusieurs travaux ont été entrepris ou vont l'être dans l'ensemble des appartements communaux : changement de velux, d'un chauffe-eau...

Plusieurs problèmes sont signalés par la directrice de la crèche : courants d'air persistants sous les fenêtres, fermeture difficile de la porte donnant sur la cour. La commune apportera des réponses ; elle a en outre acquis deux radiateurs à bain d'huile en cas de panne de chauffage en plein hiver.

La salle d'archives est actuellement totalement encombrée de meubles et objets de toutes sortes, par manque de locaux de rangement. Un rangement est indispensable ainsi que la création de nouvelles étagères. De belles photos anciennes sont à mettre en valeur. Ce qui se trouve au grenier sera également inventorié et rangé.

E AU-ASSAINISSEMENT

Deux dossiers ont particulièrement occupé les élus au cours du semestre écoulé : le règlement du litige concernant le sinistre à la station d'épuration ; le lancement du projet de construction d'une station d'épuration au hameau de la Martelière.

✓ RÈGLEMENT DU SINISTRE DE LA STATION D'ÉPURATION

Depuis plusieurs mois, la commune cherche à régler le problème lié à l'effondrement d'un champ d'épandage à la station d'épuration du village. Plusieurs réunions de concertation ont été organisées entre les entreprises et la mairie. Un protocole d'accord a été finalement validé, après de multiples échanges ; les travaux nécessaires ont été chiffrés. Le cabinet d'étude Nicot accepte de prendre 60% de ce coût l'entreprise Eiffage 30%. Les 10% restants sont à charge de la mairie. Une somme de près de 44 000€ sera donc versée à la commune qui aura la charge de faire réaliser ces travaux. La commune a été juridiquement conseillée et accompagnée par les services de la SATESE.

✓ PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION À LA MARTELIÈRE

Un schéma général d'assainissement a été élaboré en 2007 ; il prévoyait la construction de la station d'épuration du village qui a été réalisée dans la foulée. Le schéma prévoyait aussi une deuxième phase de travaux avec la construction d'une station d'épuration pour le hameau de la Martelière, car la nature du terrain, très rocheux, rend très complexe tout assainissement autonome. Le conseil municipal a acté la nécessité d'avancer rapidement sur ce projet. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée aux services de la SATESE.

Les membres de la commission eau-assainissement ont rencontré Jean-Michel Monnet de la SATESE pour travailler sur ce projet. Sous réserve d'une étude plus approfondie et au vu du nombre d'habitants du hameau, la solution technique rete-

nue serait un filtre planté de roseaux à simple étage. Cette technique est simple d'entretien. Il convient de bien calibrer la taille du filtre par rapport au nombre d'habitants raccordés pour éviter tout surdimensionnement qui empêcherait le bon fonctionnement de la station.

Le Département de la Drôme propose une assistance à maîtrise d'ouvrage (c'est-à-dire qu'un ingénieur de la SATESE nous assiste tout au long du projet) soit jusqu'à la passation des marchés de travaux (coût 5 510€ HT) soit jusqu'à la fin des travaux (avec un contrôle exercé par la SATESE sur le maître d'œuvre) (coût total : 11 020€ HT). Les élus ont validé la première proposition d'accompagnement.

✓ EN VRAC :

► RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SATESE POUR ACCOMPAGNER LA COMMUNE DANS L'EXPLOITATION DE LA STATION

La Commune bénéficie des conseils du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) Drôme-Ardèche. Ce service, outre la réalisation de visites réglementaires, offre un appui important à la commune pour la gestion de la station d'épuration et pour les projets futurs. La convention entre la commune et le département est conclue pour 3 ans. Ce service est facturé 240€ par an.

► PÉRIMÈTRE DE PROTECTION POUR LES SOURCES : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Plusieurs textes imposent la mise en place, autour des points de prélèvement d'eaux souterraines pour l'alimentation humaine, de périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné). Pour chacune des sources de la commune (Pied Chatelet, les Orcets et source Roche),

un dossier d'enquête publique a été établi par le cabinet Hydrophy pour le compte du Département de la Drôme. Ces dossiers ont été approuvés par le conseil municipal puis transmis au Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique.

Le montant prévisionnel des travaux de protection s'élève à la somme de 5 600 €HT pour la source Pied Chatelet, 1 800 € HT pour la source des Orcets et 4 200 € HT pour la source Roche. La commune devra engager ces travaux, par tranches, dans les mois à venir.



ZOOM !!

EAU - ASSAINISSEMENT : NOUVEAUX ELEMENTS DE REGLEMENTATION

► FACTURATION FORFAITAIRE POUR LES CHANGEMENTS DE COMPTEURS

Le règlement du service d'eau prévoit que le compteur d'eau doit être entretenu en bon état de fonctionnement par l'abonné. D'autre part, chaque abonné est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour protéger son branchement contre le gel.

Suite aux grands froids de cet hiver, l'agent technique a dû intervenir à de multiples reprises pour changer des compteurs.

Le tarif forfaitaire de la prestation des services communaux pour la fourniture et la pose de compteur individuel lorsque le compteur d'eau est détérioré par le gel ou un mauvais entretien du compteur est fixé à 80€ TTC.

► NOUVELLE PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La participation pour raccordement à l'égout (PRE) a été remplacée par une nouvelle participation, la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le conseil municipal a délibéré pour instaurer cette nouvelle PAC en remplacement de l'ancienne PRE. Cette Participation est exigée lors du raccordement de toute nouvelle habitation au réseau d'assainissement collectif. Le montant de la PAC a été fixé à 1 500€.

ÉCOLE

Les élus de Saint-Julien, en étroite collaboration avec ceux de Saint-Martin, gèrent tout au long de l'année les affaires concernant l'école et ce que l'on appelle le périscolaire, c'est-à-dire l'accueil des enfants en dehors des temps scolaires. C'est un nouveau service, la salle-hors-sac, mise en place en septembre, qui a occupé les élus ce semestre.

✓ SERVICE DE LA SALLE-HORS-SAC

En septembre 2011, les élus municipaux ont décidé d'expérimenter une salle hors-sac pour accueillir, avec leur repas, les enfants de l'école maternelle. Maïté Vallet encadre les enfants, dans l'actuelle salle de réunion, et parfois sur l'herbe, dans la cour de récréation, durant les beaux jours. Les élus avaient décidé de mettre en place ce service pour une durée de 6 mois afin de mesurer les besoins. Cette première période a été jugée probante et les conseillers ont prolongé le service jusqu'en juin 2012. Face au succès du dispositif (entre 5 et 6 enfants de moyenne par repas), ils ont, en concertation avec les élus de Saint-Martin décidé de pérenniser ce service pour l'année scolaire 2012-2013.

Maïté Vallet est employée sur un contrat aidé à hauteur de 95% (depuis mars, elle était auparavant sur un contrat aidé à hauteur de 70%) et les enfants accueillis payent 2,50€ pour 2 heures de garde (11h30 - 13h30). Ce service sera encore assuré, au moins jusqu'en mars 2013 par Maïté (c'est le terme de son actuel contrat). Ce contrat portant sur 20 heures hebdomadaires, Maïté assure également l'entretien des locaux communaux (mairie, école, salle de réunion...), et d'autres missions ponctuelles (arrosage des fleurs, rangement des locaux...).



✓ EN VRAC :

► CANTINE SAINT-MARTIN / RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE DES REPAS AVEC LE CENTRE DE LA MATRASSIÈRE

Le centre de la Matrassière a fourni les repas durant l'année scolaire écoulée ; cette prestation a apporté beaucoup de satisfactions. Ce centre propose un prix de 4.40 euros par repas pour l'année scolaire à venir. L'augmentation du prix du repas de 10 centimes sera supportée à moitié par les parents et à moitié par les communes.

► FIN DE LA RÉFLEXION EN VUE DE LA CRÉATION D'UN S.I.V.O.S.

La création d'un Syndicat Intercommunal à vocation scolaire avec la commune de Saint-Martin est à l'étude depuis de nombreuses années. Les élus de Saint-Martin ont cependant déclaré vouloir attendre ; le projet est donc pour l'instant mis de côté.

AGRICULTURE & FORÊTS

La commune de Saint-Julien-en-Vercors est propriétaire de deux forêts, l'une à Herbouilly (sur la commune de Saint-Martin) depuis le 19e siècle et le partage des forêts royales entre les communes du Vercors, l'autre à l'Allier sur des terrains qui étaient utilisés dès avant la Révolution par la communauté villageoise («les communaux»). La forêt d'Herbouilly a une superficie de 220 ha et celle de l'Allier de 182 ha. Le vote du budget est l'occasion de valider un programme d'action, sur proposition de l'ONF.

✓ PROGRAMME FORESTIER 2012

Le conseil municipal a validé un programme annuel d'actions dans les forêts proposé par l'Office National des Forêts.

Programmation des coupes : (recettes)

*Parcelle 10 sud Herbouilly : 471 m³ à vendre sur pied

*Parcelles diverses : 50 m³ de chablis à vendre sur pied

Pour information, la coupe de bois de 471 m³ n'a pas trouvé acquéreur lors des ventes du printemps. Elle sera de nouveau proposée lors des ventes d'automne. La situation des finances communales étant saine, les élus n'ont pas souhaité vendre cette coupe moins cher que ce qu'elle avait été estimée. Ils souhaitent attendre un contexte meilleur.

Travaux Patrimoniaux : (dépenses). Total : 3796 € HT

*Entretien parcellaire à Herbouilly : 1362 € HT

*Nettoyage après coupes de plusieurs années Herbouilly : 2304 € HT

*Nettoyage ponctuel suite au ramassage des champignons : 130 € HT

En 2012, la municipalité devra en outre payer à l'ONF une nouvelle taxe de 2€ l'hectare. Ces 800€ pour Saint-Julien, et 6 millions d'€ au niveau national, doivent permettre à l'Office, qui gère les forêts communales pour le compte des élus, d'améliorer la situation de son budget.

REMERCIEMENTS !

DÉPART DE CAROLE HENRY



L'année scolaire se termine et les élus tiennent à saluer Carole Henry, qui quitte l'école, puisqu'elle a été affectée sur un autre poste pour l'année scolaire prochaine ; Carole est arrivée à Saint-Julien en cours d'année suite au décès de Hélène Négrel. Elle a su faire face à une situation compliquée et tout le monde l'a appréciée. Bonne continuation à elle !

Les élus saluent tout aussi chaleureusement Christine Vignon, AT-SEM, qui encadre depuis de nombreuses années les maternelles ; sa présence rassurante auprès des enfants a été très importante.

Nous saluons bien entendu aussi Evelyne Le Moigne, la nouvelle institutrice, qui vit à Saint-Julien. Nous vous la présenterons plus longuement dans le prochain numéro de votre Lou Becan.



✓ EN VRAC :

► DEMANDE DE PÂTURAGE À L'ALLIER POUR DES CHEVAUX

Adrien Eymard, propriétaire de chevaux, a reçu l'autorisation de la commune pour faire pâturer ses chevaux sur une pelouse, située dans les bois de l'Allier. Un tarif de location a été fixé.

► LITIGE SUR LES LIMITES DES FORÊTS COMMUNALES / SUITE

Depuis plusieurs mois, un litige oppose la commune de Saint-Julien à Patrick Gervasoni, lequel conteste les limites de la forêt d'Herbouilly. Un jugement du tribunal a débouté Patrick Gervasoni qui souhaitait imposer un bornage judiciaire.

Une nouvelle rencontre de conciliation est intervenue. Patrick Gervasoni souhaite qu'un bornage amiable soit réalisé pour trancher ce litige. Les élus ont demandé de voir dans quelle mesure un terrain d'entente peut être trouvé.

RAPPEL

ACHAT DE BOIS DANS LES FORÊTS COMMUNALES

Les coupes affouagères dans les forêts communales n'existent plus à Saint-Julien depuis de nombreuses années. Il reste cependant possible pour les personnes qui le souhaitent d'acheter du bois dans les forêts communales. Pour cela, il convient de se rapprocher de l'ONF qui prendra contact avec la mairie.

CRÈCHE - HALTE-GARDERIE

Depuis près d'une quinzaine d'années, la crèche - halte-garderie Les Vercoquins est installée à Saint-Julien, dans des locaux communaux. D'importants travaux ont été réalisés en 2007, d'autres, de moindre ampleur, en 2011. D'autres seront nécessaires dans les mois à venir.

✓ ÉTAT DES LIEUX CANTONAL SUR LA PETITE ENFANCE ET BE-SOINS FUTURS DE TRAVAUX À LA CRÈCHE

La Communauté des Communes a engagé un état des lieux pour étudier les besoins cantonaux au niveau de la petite enfance. Cette étude permettra de cibler les projets à envisager au niveau de la halte-garderie de la commune de Saint-Julien (amélioration, extension...) et de travailler également en réseau avec l'ensemble des assistantes maternelles du canton. Les élus de Saint-Julien ont en outre d'ores et déjà indiqué à la CAF, potentiel financeur, qu'un nouveau projet d'extension pourrait voir le jour dans les mois à venir, afin de pouvoir bloquer des subventions ; la CAF recensait en effet, avant le 15 juin, tous les projets susceptibles de solliciter des crédits. Des travaux de mise aux normes de la crèche sont en effet obligatoires (création d'une cuisine et d'un local de stockage des couches) avant 2014.

PERSONNEL COMMUNAL

Six personnes sont actuellement employées par la mairie : Michèle Bonnard à mi-temps et Delphine Grève à 21h pour le secrétariat de mairie; Jean-Noël Drogue, à mi-temps, comme agent technique; Christine Vignon, à 22h, comme ATSEM ; Maïté Vallet pour la salle hors-sac et le ménage; Myriam Audeyer pour la cantine et le périscolaire à Saint-Martin. Les trois postes liés à l'école sont cofinancés par la commune de Saint-Martin et le poste de Delphine Grève en partie par La Poste.

✓ ADHÉSION AU CNAS (CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Le conseil municipal a mis en place une action sociale obligatoire en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2012. Le CNAS est l'équivalent d'un comité d'entreprise pour les agents des petites collectivités et concerne toutes les collectivités qui n'ont pas les moyens seuls de mettre en place leurs propres dispositifs. L'adhésion au CNAS induit une participation par agent. En contrepartie les agents pourront choisir de bénéficier d'un certain nombre de prestations sociales (chèque vacances, tickets repas par exemple...).

AMÉNAGEMENTS DU VILLAGE

Les aménagements et l'embellissement du village continuent à occuper longuement les élus et l'agent technique. Cette année encore des quilles ont été posées dans le village afin de mettre en place des alternats limitant la vitesse. Les plantations des fleurs ont été assurées par des élus. Une réorganisation de l'affichage public a été validée.

✓ RÉORGANISATION DE L'AFFICHAGE PUBLIC

Les élus ont dû trouver un nouvel emplacement pour le panneau d'affichage public, auparavant installé sur la façade de l'ancienne poste et déposé durant les travaux. Il a été décidé de ne pas reposer de panneaux sur la façade neuve. Plusieurs élus aidés de quelques habitants ont prolongé la toiture du bâtiment de la bascule. Le panneau d'affichage sera installé sous cette extension, en face de la mairie.

Le panneau peint représentant Saint-Julien, sous l'actuel abri à côté de la bascule sera déposé ; à son emplacement seront installés des panneaux d'affichage sous verre pour l'affichage officiel et obligatoire de la mairie. Les panneaux actuellement installés sur la façade de la mairie seront relevés ou déplacés.

✓ PANNEAU D'INFORMATION POUR RANDONNEURS

Un nouveau panneau de randonnée a été installé devant l'entrée des toilettes publiques. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un circuit patrimoine autour du village et de ses alentours.



✓ EN VRAC :

► GRAND NETTOYAGE DU VILLAGE / MERCI AUX BÉNÉVOLES !

Une journée de nettoyage du village a été organisée le samedi 28 avril en présence de plusieurs élus et d'habitants du village. Un grand merci à tous.

► SIGNALÉTIQUE TOILETTES PUBLIQUES

Un panneau va être installé le long de la route pour mieux signaler la présence des toilettes publiques.

► POUBELLES SAUVAGES : GARE AUX INCIVILITÉ!

Plusieurs élus font remarquer que quelques personnes peu scrupuleuses se permettent de déposer des ordures à côté des containers : un matelas, des quantités de sacs plastiques..., obligeant l'employé communal à les ramasser et les porter à la déchetterie. Ces comportements sont regrettables. Ils nuisent en outre aux efforts d'embellissement du village et de la commune.

Les élus rappellent à cette occasion l'obligation d'aller déposer tout cela à la déchetterie de La Chapelle ; ils rappellent aussi qu'un service de ramassage d'engrais existe encore à Saint-Julien, les derniers mardis du mois, alors qu'il a été supprimé dans de nombreuses autres communes du canton. Merci donc de bien vouloir vous signaler en mairie!

► DÉCORATION DE NOËL / CHANGEMENT DES GUIRLANDES!

Les élus ont décidé de renouveler chaque année les décorations de Noël servant à illuminer le village ; ils veillent à sélectionner du matériel permettant de limiter la consommation énergétique.

INTERCOMMUNALITE

L'engagement des élus au sein des structures intercommunales (CCV, SITCV...) est important et il est aujourd'hui indispensable. Retour sur quelques décisions.

✓ AIRES DE PIQUE-NIQUE : RETOUR À LA COMMUNE

La situation financière de la Communauté des Communes du Vercors (CCV) est compliquée (les dotations de l'Etat et du Départe-



tement ont par exemple baissé de 60 000€). Dans le cadre d'un plan d'économie générale, les élus se sont interrogés sur les diverses compétences de la communauté de communes.

La compétence des aires de pique-nique, jusque-là assumée par la CCV, revient aux communes à partir de 2012. Un contrat a cependant été conclu entre les communes et la CCV, pour le fauchage et l'entretien. En effet, les communes ne disposent pas toujours du matériel nécessaire

✓ DES NOUVELLES DU SYNDICAT DE TÉLÉVISION

Lors de la réunion du SITCV du 21 mars, il a été décidé de porter la cotisation par habitant à 3 euros pour financer la mise aux normes des émetteurs lors du passage à la TNT. Le SITCV sera peut être fusionné avec le syndicat départemental d'ici quelques années. La Commune de Rencurel s'interroge sur le maintien de sa participation au SITCV puisque depuis le passage à la TNT, l'ensemble des habitants de la commune reçoit la télévision par le satellite, le réémetteur n'ayant pas été équipé pour la diffusion de la TNT.

ANIMATIONS & LOISIRS

Même si elle repose largement sur les nombreux bénévoles de notre commune, la municipalité a à coeur de soutenir l'animation du village.

✓ ORGANISATION DE LA GRANDE RÉCRÉ, ÉDITION 2012

La grande Récré (journée récréative organisée par toutes les associations de parents d'élèves du canton au mois de juin) a eu lieu cette année à Saint Julien en Vercors le 17 juin 2012. Les élus tiennent à remercier les organisateurs pour la qualité de la fête, la bonne organisation et la remise en état impeccable du terrain et du village dès le lendemain. Voir les photos dans les pages suivantes.

✓ FESTIVAL DE MUSIQUE BECANZIK, PREMIÈRE ÉDITION

Un festival de musique aura lieu le 21 juillet 2012, jour de la fête du village. Il est organisé par le Comité des Fêtes.

Des concerts seront proposés dans différents lieux du village (place de la fontaine, devant l'ancienne pizzeria Bois Barnier, sur le lieu de la fête). Le matériel scénique est mis à disposition gracieusement par la Communauté des Communes. Une subvention de 300€ a été octroyée par la commune pour couvrir une partie de la rémunération des groupes de musique (budget total de 1 500€). Un feu rouge sera installé, en vue d'établir une circulation alternée dans le village, le jour de la fête.

✓ EN VRAC :

► ATELIERS DÉCORATIFS POUR LA FÊTE DU BLEU / LES JEUDIS SOIRS
Dans le cadre d'un élan de solidarité cantonale pour l'organisation de la Fête du Bleu à Vassieux les 11 et 12 août prochains, un atelier de décoration a été mis en place à la salle de réunion auquel sont conviés tous les bénévoles de Saint-Julien et de Saint-Martin.

DIVERS

Le quotidien des élus, c'est aussi une multitude de petits points, de petits dossiers qu'il faut traiter. Parmi eux, deux ont particulièrement préoccupé les élus, dans des registres bien différents : le devenir de la Licence IV et l'acquisition d'un défibrillateur

✓ DEVENIR DE LA LICENCE IV

Depuis plusieurs années, suite à l'acquisition du fond de commerce de l'ancienne Gentiane par la mairie en 2005, la commune est propriétaire d'une licence IV. Elle a été régulièrement louée à différents commerces depuis lors. Or, à la fin de l'été, cette licence IV deviendra caduque car elle n'aura pas été exploitée depuis plus de 3 ans. Les élus ont toujours dit leur souhait de ne pas voir disparaître cette licence. L'obtention de telles licences est de plus en plus compliquée. Pour information, le ratio qui encadre la délivrance de licence IV est d'une licence pour 400 habitants. La commune en possède trois. Il sera donc compliqué pour un futur nouveau commerce d'en avoir une nouvelle. D'où la volonté des élus de conserver celle-ci.

Une solution a été trouvée : une personne membre du Comité des Fêtes suivra la formation permettant d'obtenir un permis d'exploiter ; la commune participera financièrement sous forme du versement d'une subvention. En retour, le Comité des Fêtes exploitera cette licence IV durant les 5 jours de Caméra en Campagne. La licence sera ainsi préservée et le Comité des Fêtes, sous la responsabilité de la personne formée, pourra exploiter cette licence lorsqu'il le souhaitera en la louant à la mairie.

✓ ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Depuis plusieurs mois, les élus projettent l'installation d'un défibrillateur en accès libre sur notre commune. Ils ont demandé plusieurs devis pour l'installer. Ils se rapprocheront des pompiers de La Chapelle pour régler les détails techniques. En attendant que le sas de la mairie soit réaménagé, ce matériel sera installé dans le couloir de la crèche, ou dans celui de l'école car ces derniers restent toujours accessibles au public.

✓ EN VRAC :

► DEMANDE DE GÉRARD SARDIN D'ÉCHANGES DE PARCELLES.

Suite à l'acquisition par la commune du terrain de Madame Yvonne Christophe, Monsieur Sardin souhaite que la commune lui revende une petite partie en vue d'élargir l'entrée de son jardin donnant sur la rue. Un arrangement est en cours d'étude.

RAPPEL

DON D'ÉCRAN

La municipalité a renouvelé progressivement son parc informatique. Elle propose de donner les anciens écrans aux personnes qui le souhaitent. Si vous êtes intéressés, manifestez vous en mairie.

► FERMETURE DES ROUTES / DEMANDE D'INFORMATION AU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Les travaux sur les routes d'accès au Vercors (Gorges de la Bourne, Petits Goulets, canalisation forcée EDF à Goule Noire) se déroulent en même temps. Cela génère un surcoût en temps et en carburant pour les usagers, et peut décourager l'installation de nouveaux habitants sur notre commune. Un courrier a été adressé au président du conseil général de l'Isère avec copie à Claude Vignon pour les alerter sur la situation et leur demander plus de renseignements pour les années à venir.

SOLIDARITÉ

Suite aux violentes intempéries qui ont frappé la commune de Saint-Martin le 27 mai dernier, un élan de solidarité s'est exprimé vis-à-vis de nos voisins ! Notre agent technique est par exemple allé prêter main forte aux employés de Saint-Martin pendant une journée pour remettre le village en l'état.



LOTISSEMENT «LES FORILLES» : PLUS QU'UN LOT À VENDRE !

DOSSIERS EN COURS

Le vote du budget, au mois de mars a été l'occasion de faire un point sur la situation financière de la commune. Il a, en chaîne, permis de fixer les deux principaux projets de l'année 2012: la refonte de la carte communale avec une étude urbaine et la rénovation de la salle des fêtes. Retour en détail sur le budget et sur ces deux projets.

LE VOTE DU BUDGET 2012

Depuis le début du mandat, les élus suivent avec précision la situation des finances communales et ont eu à coeur de poursuivre le redressement financier opéré par la précédente équipe municipale. Aujourd'hui les efforts payent et les finances de la commune sont florissantes.

Compte administratif 2011

En fin d'année 2011, le compte administratif faisait apparaître un excédent global appelé fond de roulement de plus de 90 000€ (ce qu'il reste en «caisse» en fin d'année). C'est deux fois moins qu'en

2011 mais cela s'explique surtout par un déficit en investissement de - 131 587€ : de grosses opérations ont été financées en 2011 (clocher...) et dans de tels cas, il faut que toutes les dépenses soient payées avant de commencer à faire rentrer les subventions; autrement dit, beaucoup de dépenses d'investissement sont payées en 2011 et les recettes afférentes perçues en 2012.

Le résultat de la section de fonctionnement est quant à lui largement positif (voir encart).

Par delà les inscriptions budgétaires du moment, cela confirme que le budget communal est en mesure de dégager de notables marges de manoeuvre qui peuvent permettre de mettre en place de nouveaux services, de financer de nouveaux investissements...

Compte administratif 2011

EXCÉDENT FINAL DE
+ 90 665€

Dans le détail :
Fonctionnement +222 252€
Investissement -131 587€

Budget 2012

Une fois votés les comptes administratifs, les élus ont élaboré puis voté le budget 2012. Le budget doit être voté en équilibre.

Fonctionnement : 540 217€
Investissement : 489 055€
TOTAL : 1 029 272€

La section de fonctionne-

ment concerne les dépenses classiques qui restent assez stables. La seule dépense nouvelle, qui devrait être payée en 2012 concerne les importants travaux d'électrification que les élus ont dû engager depuis plusieurs années (extension du réseau pour la Prette Sud, renforcement pour les Chaberts et la Madone...); le SDED devrait nous facturer ces quelques 56 000€ en 2012.

En investissement, ont été notamment prévus (en plus des an-

SUBVENTION 2012

*Les Yeux Fertiles : 150€, pour le Festival des Chapelles

*Association de Parents d'élèves : 750€

*Comité des fêtes : 300€ pour le Festival de Musique

*Commune de Vassieux : 1 500€ pour la Fête du Bleu

*Club Alpin Vercors Sud : 40€ / enfant (soit 160€)

*Association des rencontres Symphoniques : 50€

*Maison pour tous La Chapelle : 40€ / personne (280€)

*Collèges - voyages scolaires : 10€ / jour / enfant

ciennes opérations à finaliser) :

- l'acquisition du terrain Christophe : 80 000€ nets (pris sur les recettes du lotissement)

- la refonte de la carte communale : 12 000€ (4 000€ de subventions)

- la rénovation de la salle des fêtes : 194 000€ avec près de 100 000€ de subvention

Impôts 2012

0% d'augmentation

Pour financer ces nouvelles opérations, à côté d'autres recettes (reversement de TVA...) un nouvel emprunt sera sans doute souscrit, en remplacement d'un emprunt qui arrive à échéance en 2012.

En matière d'emprunt d'ailleurs, la commune devra rembourser, sur le budget principal, environ 26 000€

Les élus ont calculé que, de cette façon, l'excédent théorique en fin d'année 2012 sur le seul budget principal devrait être d'environ un peu plus de 100 000€.

Dans ce contexte, les élus ont décidé de poursuivre l'effort de maîtrise de la pression fiscale, en n'augmentant pas les impôts locaux, pour la 3^e fois depuis le début du mandat.

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

EXCÉDENT FINAL 2011

DE +86 722€

en constante progression depuis plusieurs années (+33% par rapport à 2010 par exemple)

BUDGET 2012

Fonctionnement : 125 050€

Investissement : 91 534€

Total : 216 584€

Opération prévue en investissement : pose de compteurs sur les réservoirs, reprise des branchements au Carrefour de la Croix, début des travaux du périmètre de protection des sources, lancement de l'opération station d'épuration à La Martelière.

BUDGET C.C.A.S.

1 990€

Ce budget sert essentiellement à financer le cadeau de fin d'année pour nos aînés et des aides sociales ponctuelles

CARTE COMMUNALE &

ÉTUDE URBAINE ET PAYSAGÈRE

Une double étude



Depuis plusieurs mois,

les élus ont posé la question de la refonte de la carte communale.

L'actuelle carte, validée en 2007 a été annulée en partie par le tribunal administratif. Les élus ont en outre été dans l'obligation de consentir à d'importants travaux

de construction de nouveaux réseaux qu'il convient aujourd'hui d'optimiser.

La commission urbanisme a abondamment travaillé sur cette question et les élus ont décidé

de se faire accompagner par les services du CAUE de la Drôme. Frédéric Poudevigne a ainsi assisté à de nombreuses réunions qui ont permis aux élus de formuler leurs attentes : doter la commune d'une vision d'ensemble de son développement urbain afin d'accompagner son développement démographique et économique tout en respectant les paysages (naturels ou bâtis), l'activité agricole, l'organisation et l'architecture du village et des hameaux.

Frédéric Poudevigne nous a confirmé la nécessité de refondre la carte communale, au regard notamment des nouveaux enjeux locaux et globaux (depuis 2007, le contexte réglementaire a fortement évolué suite notamment aux deux Grenelle de l'environnement). Les formalités administratives ont d'ores et déjà été enclenchées.

Mais en parallèle de la refonte de la carte communale, il est apparu que les élus auraient aussi besoin d'une réflexion plus globale sur le développement de la commune et du village, afin d'aller plus loin encore que la carte communale. Cette deuxième phase, appelée Etude urbaine et paysagère se fixe trois objectifs :

- définir les orientations et les secteurs potentiels en matière d'extension villageoise et de développement de l'urbanisation
- proposer sur les secteurs stratégiques et à enjeux des schémas de principes, de développement et d'organisation du bâti : anticiper le développement de certaines zones (voirie, réseaux...)



- proposer un schéma d'aménagement des espaces publics villageois : engager une réflexion autour des aménagements du village, permettre aux élus de les élaborer, les chiffrer, les échelonner dans le temps (traversée du village, cimetière, aménagement autour de la mairie...)

Recrutement et financements

Les élus ont engagé le recrutement d'un bureau d'étude qui pourrait proposer ces deux aspects, carte communale et étude urbaine. Le CAUE a rédigé un cahier des charges. 5 bureaux d'étude ont répondu à l'offre. 3 d'entre eux ont été auditionnés par un jury composé d'élus, du CAUE et du Service des Routes du Département. Un classement a été effectué à partir d'une note (30 points pour l'aspect financier, 70 pour l'aspect

technique).

C'est le cabinet d'étude G2C qui a été retenu, avec une note de 92,60 / 100.

Le coût de l'opération est le suivant :

Carte communale

12 000€ HT dont sans doute

4000€ de subvention d'État

Étude urbaine

25 200€ HT avec 80% de subvention européenne (dans le cadre du programme LEADER) et départementale (Conseil Général)

Coût total :

La TVA sera payée en 2012 puis récupérée dans 2 ans, dans le cadre du FCTVA.

La première réunion de travail avec les élus est prévue le 31 août. L'ensemble des habitants sera consulté et associé à l'élaboration de ces deux études importantes pour l'avenir de notre commune (réunions publiques, expositions...).

RÉNOVATION SALLE DES FÊTES

Comme nous vous en avons déjà informé dans les précédents numéros de Lou Becan, les élus vont engager l'important chantier de rénovation de la salle des fêtes communale au cours du 2e semestre 2012.

C'est l'architecte Daniel Bacquet qui assure la maîtrise d'œuvre. Il a fait une proposition de plan sur lequel les élus ont travaillé pour le peaufiner.

Les élus ont également souhaité associer l'ensemble des associations communales pour qu'elles nous fassent part de leur remarques sur ce projet.

La réunion a eu lieu en mairie en mars et une quinzaine de personnes y ont assisté. Tous les participants ont souligné la qualité du plan qui a été modifié sur quelques points. Il est apparu aux élus que cette phase de concerta-

tion a permis d'aboutir à un projet satisfaisant.

Rénovation salle des fêtes

195 000€ TTC avec
57% de subventions sur le HT

Le principe du projet consiste en la rénovation du bâtiment existant : isolation, reprise du sol, de l'éclairage, des menuiseries...

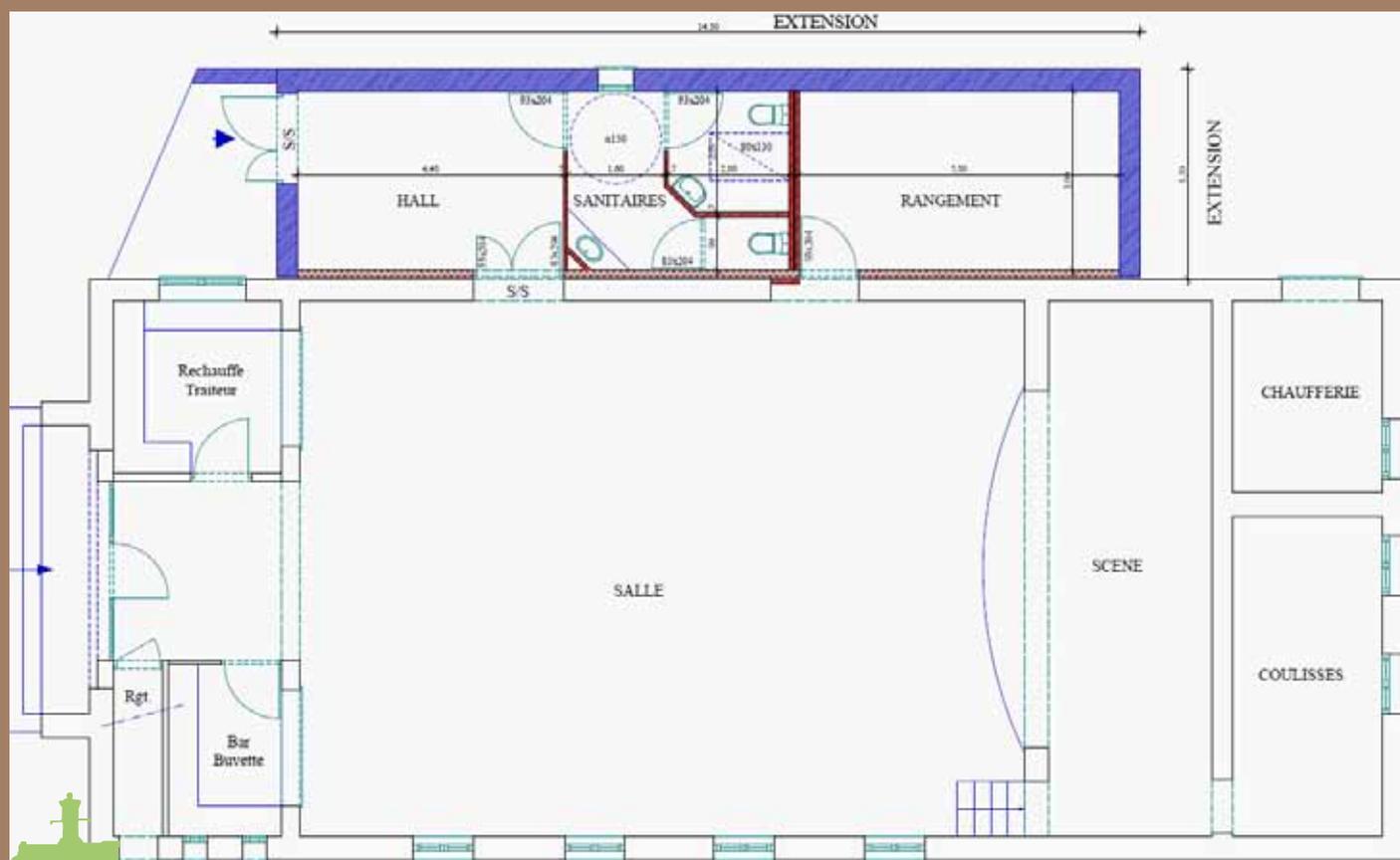
L'autre partie importante consiste à une extension du bâtiment au nord de la salle actuelle (partie en haut sur le plan). C'est par cette extension que se fera l'entrée de la salle laquelle débouchera sur un vaste hall d'accueil. Les sanitaires - notamment pour les personnes handicapées - seront accessibles depuis le SAS. Un vaste local de rangement sera enfin créé dans cet espace ce qui facilitera le rangement des tables

et des chaises.

Dans le hall existant, la porte d'entrée sera transformée en issue de secours, la cuisine sera rénovée et étendue à une partie du hall. Les sanitaires seront démolis et l'espace ainsi libéré servira de bar.

Le projet ainsi élaboré devrait se chiffrer à environ 194 000€ TTC; 82 900€ de subventions ont été obtenues du Département de la Drôme et 10 000€ et de la réserve parlementaire d'Hervé Mariton.

Le projet va entrer dans sa phase concrète avec la validation définitive des plans, la consultation des entreprises. Le bureau d'étude Qualiconsult assurera les contrôle techniques et SPS. Le démarrage des travaux est prévue en octobre.



DE LA CANTINE A LA POSE MERIDIENNE

Aujourd'hui, l'alimentation est devenue une préoccupation de santé publique, devant l'augmentation des pathologies liées à l'alimentation déséquilibrée. Lou Becan fait le point sur cette question qui intéresse les élus qui gèrent notamment la cantine de l'école.

Par Nadège Fillet

Une contexte général complexe

Avec les lois de Jules Ferry, rendant l'école gratuite et laïque, le repas hors de l'espace familial est devenu une nécessité pour les enfants, que ce soit à la campagne ou à la ville. Aucun texte ne venant structurer ce temps de midi, les cantines se sont développées en fonction des opportunités et des moyens locaux.

A l'heure actuelle, la restauration scolaire et, par extension, l'ensemble du temps de la pause méridienne sont considérés comme un service rendu, sous la responsabilité unique des communes. Une réglementation complexe, articulée autour de la réglementation sanitaire, le plan national nutrition santé (PNNS) et le programme national pour l'alimenta-

tion (PNA) est mise en place par les collectivités.

L'alimentation des enfants scolarisés interpelle tout le monde, parents, élus, médecins, ...

L'équilibre des menus scolaires est bien souvent dans le collimateur des médias mais aussi dans les discussions à la sortie des écoles... Beaucoup de critiques, d'inquiétudes, de remarques sont faites à ce sujet.

Nos deux communes du RPI n'échappent pas à cette règle.

La situation de nos communes

Pour l'école de Saint-Martin, la mise en place d'une salle de restauration date de septembre 2005, elle a une capacité d'accueil de 35 élèves. Le fonctionne-

ment est assuré par 2 employées communales. Les inscriptions et le règlement ont lieu à la mairie de Saint Martin. Le prix du ticket-repas est de 4.75€ pour les familles et, les municipalités participent à la même hauteur. Chaque municipalité prend en charge la participation pour les élèves de sa commune. Un fournisseur livre quotidiennement les repas. Actuellement, c'est le centre de vacances de la Matrassière situé à Saint Julien qui assure cette prestation. La fréquentation moyenne pour ce début d'année scolaire 2011 est de 16 repas servis par jour. Pour l'école de Saint Julien, il a été mis en place une salle hors-sac depuis la rentrée scolaire 2011. Les familles doivent fournir le panier repas de leur enfant et tout l'équipement nécessaire. Une employée communale encadre les élèves de l'école maternelle. La capacité d'accueil est de 10 élèves. Les inscriptions et le règlement s'effectuent à la mairie

de Saint-Julien. La prestation est de 2.50€ par service. Actuellement, la fréquentation moyenne est de 5 élèves par jour.

Il existe sur notre RPI deux fonctionnements très distincts avec des réglementations différentes.

Pour la salle hors sac des enfants de l'école maternelle, il s'agissait de mettre en place un service à la disposition des familles afin d'étudier les besoins effectifs de ces dernières. De plus, ce système permettait la mise en place d'un service souple et facile à mettre en place, sans investissement pour nos deux municipalités. Ici, ce sont les familles qui ont l'entière responsabilité de l'équilibre alimentaire de leur enfant, les municipalités doivent proposer un lieu et un encadrement adaptés aux besoins des enfants de maternelle. Une réflexion avait été au préalable engagée sur la mise en place d'une navette quotidienne entre les deux communes, qui s'est avérée très onéreuse, et sur la livraison de repas qui nécessitait la mise aux normes d'une salle fraîchement refaite et un investissement jugé trop onéreux pour un besoin qu'on ne pouvait évaluer à l'époque. Le maintien de ce service est acté pour l'année scolaire 2011/2012.

Pour le service de restauration de l'école de Saint Martin, la mise aux normes date de 2005 et elle permet de proposer aux élèves un repas livré par un prestataire. Depuis sa création, ce sont plusieurs prestataires qui se sont succédé avec tous le même cahier des charges. Ce document engage le prestataire et la municipalité sur les points suivants : les mis-

sions, les menus, les commandes, le stockage et les livraisons, et sur des clauses administratives particulières. Voir quelques extraits ci-dessous.

Cette convention permet de respecter l'ensemble de la législation et les préconisations nationales

relatives à la nutrition et à la santé.

Cependant, les élus sont régulièrement interpellés sur divers points relatifs à ce temps de restauration, principalement autour de repas 100% bio et autour de l'encadrement de ce temps de pause méridienne.

EXTRAIT DE LA CONVENTION PASSÉE AVEC LE FOURNISSEUR DES REPAS

Article 1 – Contenu de la prestation

- élaboration des menus
- application de spécificités qualitatives et quantitatives
- o sélection et fourniture de denrées alimentaires
- o grammages contractuels
- confection, livraison et stockage des repas en liaison froide
- o conditionnement
- o principe de commande
- o transport et stockage en chambre froide
- application de la réglementation en vigueur

(...)

Article 3 – Obligations du prestataire

Le prestataire présentera des menus variés qui devront satisfaire aux exigences d'apport énergétique et d'équilibre nutritionnel en rapport avec l'âge des convives et à leur activité. L'élaboration des menus prendra donc en compte l'aspect nutritionnel des aliments transformés ou non, particulièrement en ce qui concerne les divers types de lipides, glucides et protides. De plus, les menus devront être conformes aux prescriptions qualitatives mentionnées dans le présent CCP.

Dans le respect de la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, de l'article L230-5 du code rural, les menus seront établis par référence aux recommandations publiées par le Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition n° J5-07 du 4 mai 2007 relatives à la nutrition et devait répondre aux objectifs fixés dans le Programme National Nutrition Santé 2.

Les menus devront comporter un produit bio une fois par semaine à choisir dans une des catégories suivantes : produits laitiers, fruits et légumes, produits céréaliers.

Il s'agit de présenter une formule de prestation offrant un véritable choix respectant les règles nutritionnelles.

Les repas doivent être de qualité, simples, soignés et variés. Tout doit être fait pour éviter la monotonie. La présentation des plats peut être simple mais ne doit pas être négligée.

100% bio

Pour certains enfants, le déjeuner est la source principale de nutriments dans la journée. L'école a donc un rôle fondamental à jouer dans les comportements alimentaires. Le Grenelle de l'environnement a posé comme objectif 20% de produits bio dans la restauration scolaire en 2012. Aller plus loin dans cette démarche représente pour certains parents un objectif prioritaire pour la restauration scolaire. Cependant, cette démarche n'est pas dans les pratiques et les choix de l'ensemble des familles. Il ne s'agit pas là de savoir quelles pratiques ou quels choix sont à privilégier, lesquels sont à bannir. Il s'agit de trouver un compromis pour arrêter de stigmatiser l'autre, celui qui ne mange pas comme soi. Il s'agit de favoriser le bien vivre ensemble, être tous ensemble autour de la même assiette. A ce jour, la priorité de nos collectivités est là. Et c'est en suivant les indications du programme national pour l'alimentation et les recommandations du plan national nutrition que nous souhaitons contribuer à respecter tous les enfants accueillis en les accompagnant vers une alimentation saine et équilibrée.

Le Grenelle de l'environnement a posé comme objectif 20% de produits bio dans la restauration scolaire en 2012. Actuellement, nationalement, on est à moins de 2% même si certaines communes comme Saint Etienne servent depuis janvier 2011 60% d'aliments bio.

Mais peut-on favoriser l'utilisation



de produits bio sans une augmentation des coûts ?

Selon l'article de Laure Belot paru dans le Monde du 07 avril 2011, la réponse n'est pas évidente. Elle appuie son propos sur une expérience menée dans 9 écoles privées de la région parisienne. La volonté de ces écoles était de proposer un repas 100% bio, et c'est avec une filiale de la Sodexo que cette expérience se déroule. Avec une participation maximale des familles de 10€ pour chaque repas, c'est en premier lieu la maîtrise du coût qui a été importante. Pour cela, il a été mis en place une fois par semaine un repas végétarien, moins onéreux. Cette expérience, menée par une entreprise très compétitive dans le marché de la restauration démontre un coût supplémentaire de 2€ par repas.

La pause

L'encadrement de ce temps est aussi une source de questionnement pour certaines familles.

Quelles sont les conditions d'accueil des enfants pendant le repas ? Que font-ils avant et après le temps du repas ?

Pour répondre à ces inquiétudes, revenons sur l'évolution du vocabulaire pour désigner ces deux heures. De l'appellation cantine où l'on devine, et - pour certains - se rappelle, les grandes tables broyantes alignées avec des plats servis à la louche au self qui privilégiait une présentation à l'assiette et permettait d'accueillir un plus grand nombre d'élèves dans un environnement plus calme, nous sommes passés à la restauration scolaire qui démontre une sensibilisation au contenu de l'assiette et donc à l'équilibre alimentaire. Actuellement, nous parlons de pause méridienne. Après le bruit, la présentation, l'équilibre alimentaire, c'est tout le contexte de l'avant et de l'après repas qui est ciblé. Le constat de la médecine scolaire est sans appel, les écoliers français ont le volume horaire d'enseignement le plus lourd sur des temps très courts, ce sont les écoliers les plus fatigués d'Europe.

De plus, une journée de classe augmentée des temps de trajets est source de fatigue pour tous les enfants et tous les élèves présentent une baisse de vigilance de 11h30 à 14h.

Après le déjeuner pendant la pause méridienne, il est essentiel de proposer à ceux qui ne font pas la sieste des activités et de les faire alterner :

- soit calmes
- soit à dépense d'énergie physique
- soit individuelles
- soit en groupes restreints
- soit collectives.

L'importance est la richesse de l'offre d'activités diverses, libres ou dirigées, courtes et nombreuses.

La pause méridienne est sous la responsabilité des communes mais elle est un temps de ressources au service des écoles.

Ces constats et ces recommandations sont issus de la médecine départementale 26 de l'éducation nationale et sont la base de notre réflexion et de notre engagement pour les enfants accueillis pendant le temps du déjeuner sur nos deux

communes.

Il a d'ailleurs été relevé par les enseignants lors du conseil d'école du premier trimestre 2011, que les enfants déjeunant à l'école retournaient en classe à 13h30 dans des conditions favorables aux apprentissages.

Nos deux municipalités, à partir des moyens dont elles disposent, tentent de proposer un service adapté aux besoins et aux rythmes des enfants et de répondre aux attentes des familles par le biais d'une alimentation saine, équilibrée,

en lien avec la législation, et par un accueil de qualité. Bien sûr, ce service peut et doit encore progresser, nous pouvons ensemble, élus, parents, enseignants, mettre nos compétences en commun pour poursuivre la réflexion et les actions engagées.

Sources : Education santé Drôme et DDPP (Direction départementale de la protection des populations) Valence - journée d'information et d'échanges du 11 mai 2011-



ÉLECTIONS 2012 : RÉSULTATS

Le printemps 2012 a été chargé sur un plan électoral avec les élections présidentielles puis les élections législatives.

Lou Becan vous livre les résultats de cette séquence électorale dans les tableaux de la page ci-contre (commune, canton, France ou circonscription). A chaque fois, le candidat arrivé en tête au second tour à Saint-Julien l'a emporté au final avec FRANÇOIS HOLLANDE, comme président de la République (55% à Saint-Julien, 51,6% en France) puis avec HERVÉ MARITON, député sortant (55% à Saint-Julien, 51% au niveau de la 3e circonscription de la Drôme). Comme souvent, les électeurs de Saint-Julien ont plus voté qu'au niveau national avec des taux d'abstention plus faibles (des écarts de 5 à 16 points selon les scrutins.)

Ci-contre : portrait officiel du président de la République, François Hollande



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES, 1e TOUR, LE 21 AVRIL						2e TOUR, LE 6 MAI			
Saint-Julien-en-Vercors			Canton		France	Saint-Julien		Canton	France
inscrits	199					199			
votants	169					179			
exprimés	167					167			
abstention		15,08%		15,26%	20,52%	10,05%		13,63%	19,65%
Candidats	étiquette	voix	%	%	%	voix	%	%	%
F. Hollande	PS	35	20,96%	17,40%	28,63%	92	55,09%	50,62%	51,64%
N. Sarkozy	UMP	36	21,56%	24,54%	27,18%	75	44,91%	49,38%	48,36%
M. Le Pen	FN	29	17,37%	17,11%	17,90%				
J.-L. Mélenchon	FG	26	15,57%	19,24%	11,10%				
F. Bayrou	MODEM	15	8,98%	10,04%	9,13%				
E.Joly	EELV	16	9,58%	6,65%	2,31%				
N. Dupont-Aignan	DLR	3	1,80%	2,33%	1,79%				
P. Poutou	NPA	5	2,99%	1,56%	1,15%				
N. Arthaud	LO	2	1,20%	0,71%	0,56%				
J. Cheminade	Divers	0	0,00%	0,42%	0,25%				

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, 1e TOUR, LE 10 JUIN						2e TOUR, LE 17 JUIN			
Saint-Julien-en-Vercors			Canton		Circons- cription	Saint-Julien		Canton	Circons- cription
inscrits	196					196			
votants	141					145			
exprimés	139					140			
abstention		28,06%		32,10%	34,90%	26,02%		32,28%	35,32%
Candidats	étiquette	voix	%	%	%	voix	%	%	%
H. Mariton	UMP	51	36,17%	41,93%	36,51%	77	55,00%	54,83%	51,00%
H. Rasclard	PS	39	27,66%	22,17%	29,87%	63	45,00%	45,17%	49,00%
L. Pellier	FN	12	8,51%	8,02%	14,46%	La municipalité remer- cie vivement les habitants qui, aux côtés des élus, ont accepté de tenir les bu- reaux de vote, durant 4 di- manches, de 8h à 18h.			
C. Morel Darleux	FG	13	9,22%	14,24%	9,50%				
D. Petit	EELV	18	12,77%	8,37%	5,84%				
C. Fritsch	MoDem	1	0,71%	0,86%	1,44%				
M. Bertaux	NPA	3	2,13%	1,90%	1,12%				
E. Vlaeminck	Trèfle	2	1,42%	1,12%	0,87%				
T. Spreux	LO	0	0,00%	0,26%	0,39%				
J.-F. Jacquier	Autre	0	0,00%	0,00%	0,00%				

PORTRAIT OFFICIEL DES PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE / QUELQUES INFOS !

La mairie expose, dans la salle du conseil, tous les portraits des présidents de la Ve République, depuis le général de Gaulle. Elle vient de commander le portrait officiel du nouveau président François Hollande (image ci-contre). Cet affichage est une tradition républicaine qui remonte à la présidence d'Adolphe Thiers, au début de la IIIe République (élu en 1871). Cet affichage n'est cependant pas une obligation légale (contrairement par exemple à la présence du buste de Marianne). La photo du président Hollande a été réalisée par le photographe et réalisateur Raymond Depardon.



>> LA VIE AU VILLAGE

CA S'EST PASSE ICI...

Petite rétrospective photos sur quelques événements de cet hiver et de ce printemps, défilé du 8 mai, repas de la Saint-Blaise, concours de coinche, chantiers de printemps, la Grande Récré...

Le repas de la Saint-Blaise



Le concours de coinche du club



Le défilé du 8 mai



Construction de l'abri pour l'affichage public



Le fleurissement du village



La Grande Récré





Ci-contre, initiation boules proposée par l'Amicale Sportive lors de la Grande Récré



@ Thomas Pietrucci / YAPASPHOTO



@ Thomas Pietrucci / YAPASPHOTO

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Comme dans chaque numéro, *Lou Becan* ouvre ses colonnes à toutes nos associations communales. Tribune libre pour chacune d'entre elles.

Les Vercoquins

Nouvelle présidente : Camille Michel

Du nouveau aux Vercoquins !

Un nouveau bureau associatif a été élu lors de la dernière Assemblée Générale qui a eu lieu début mai.

Il est composé de 4 parents bénévoles :

- Camille Michel, Présidente (habitante de Saint-Julien, lotissement les Forilles)
- Niamh Glénat, Vice-Présidente (Rencurel)
- Marielle Morot-Sir, Secrétaire (habitante de Saint-Julien, lotissement les Forilles)
- Gérard Estève, Trésorier (nouvel habitant de Saint-Julien, au village)

Cet été, la structure est ouverte en Juillet et en Août de 8h15 à 18h du lundi au vendredi.

Quatre professionnelles et plein de copains et copines vous attendent pour faire des jeux d'eau, des jeux en pleine nature, de la motricité, du bricolage, chanter et danser !

La municipalité salue chaleureusement le bureau sortant et notamment sa présidente Frédérique Germain pour la qualité du travail engagé. Elle adresse également ses plus vifs encouragements à la nouvelle équipe dirigeante d'une association avec laquelle la mairie entretient d'étroites relations!



L'Amicale Sportive et Culturelle

Présidente : Corinne Bonney

Le dimanche suivant le 3 février, fête du Saint Blaise, il est de tradition à Saint Julien en Vercors, d'organiser un repas dans la salle des fêtes. L'Amicale sportive et culturelle poursuit cette tradition avec un grand plaisir.

Malgré une météo guère favorable, 60 habitants, dont notre Maire, Pierre-Louis Fillet, ont répondu présents. Ce fut l'occasion de partager un agréable moment.

Grace à l'initiative de Gabriel Veyret et Jean-Pierre Faure, les personnes malades inscrites à cette journée, ont eu le repas, préparé par le traiteur (VITAZ), apporté à domicile ; sans oublier « La Marquisette » de Jo Callet.

La traditionnelle coinche clôture l'après midi.

12 habitants de Saint Julien en Vercors sont allés au « salon de l'agriculture » sur le Stand du VERCORS. Ils ont été chaleureusement accueillis par Alain Droque et Catherine Chaix présents ce jour là.

Le « Vercors » a réellement sorti le « grand jeu » : 5 magnifiques villardes et un fromage d'excellence.

DIMANCHE 15 juillet à 14 h : Concours de Boules des sociétaires (5€), ouvert à tous pour 7€

SAMEDI 11 août à 14h : Concours de Pétanque à la mêlée, ouvert à tous (6€)

MERCREDI 15 août à 9h30 Concours de Boules à la mêlée, ouvert à tous (8€), et pour ceux qui le souhaitent, un Repas à midi (10€)

Les entraînements auront lieu les Mercredis 17h30 et Samedis 14h30



Les Drôles

STAGES ESTIVAUX AUX ALBERTS.

*Bronze Cire directe modelage moulage et coulée, au banco technique traditionnelle Africaine : 5 jours du mardi 24 juillet au samedi 29 juillet 2012

*Sculpture sur pierre douce, taille directe : 5 jours du mardi 31 juillet au samedi 4 Août 2012

*Stage de vannerie les 4 et 5 août

*Danse Verticale, grimper, voltige et autres pitre-ries sur Cordes 5 jours Niveau avancé du mardi 7 au samedi 11 Août 2012.

200 € les cinq jours, possibilité de dormir et manger sur place camping, repas partagés tirés du sac. Contacts : Jérôme au 0475455393 ou 0607365472



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Une fin d'année sous les couleurs de l'arc-en-ciel pour les 22 élèves de l'école maternelle de St Julien, leur aide maternelle Christine Vignon et leur maîtresse Carole Henry. Vendredi 29 juin, les petits de St Julien ont retrouvé les plus grands de St Martin pour une journée de jeux en forêt. Très agréable de partager un temps tous ensemble. Devant toutes les familles, mardi 3 juillet les élèves ont dansé et chanté avec joie, avant de proposer un goûter qu'ils avaient eux-mêmes préparé. Nous souhaitons à tous de très bonnes vacances avant d'accueillir une nouvelle maîtresse à la rentrée. Carole



En haut à gauche, photo de classe «Arc en ciel», à droite, en route pour un pique-nique. En bas, photos du spectacle de fin d'année, dans la cour de l'école.



HISTOIRE : SAINT-JULIEN, STATION D'HIVER

Même si cela ne constitue plus qu'un lointain souvenir pour beaucoup, Lou Becan s'intéresse à la remontée mécanique qui permet, il y a des années, la pratique du ski alpin à Saint-Julien. par Françoise Chatelan

La naissance du projet

Actuellement, lorsque la neige recouvre les prés et la forêt, il est rare de voir quelqu'un dévaler les pentes en luge ou s'enfoncer à ski dans les bois. On préfère fréquenter les stations plus à même d'offrir équipements et circuits d'hiver bien balisés.

Remontons plusieurs décennies en arrière : quand la neige est là, le dimanche, durant les vacances scolaires, que ce soit au village ou dans les hameaux, enfants et jeunes se retrouvent et organisent des parties de luge et de ski.

Au village, certains lieux sont prédestinés : la descente de Ponçon (rendant le passage glissant pour les riverains), le champ de Monsieur Christophe qui la borde, la Versanne, les prés au-dessus de l'école... D'ailleurs, durant la récréation prolongée du matin, les grands, sous la responsabilité de leur instituteur, chaussent les skis -parfois prêtés par l'école- pour effectuer quelques descentes.

Des adultes, également, arpentent les prés et les sentiers (comme ceux de l'Allier), avec un matériel rudimentaire : des skis qu'il faut farter souvent et avec soin, de simples courroies en guise de fixations ; pas de salopettes, mais des pulls et des bonnets «faits maison », souvent une canadienne en guise d'anorak. Et surtout, pas de tire-fesses ! Il faut remonter les pentes à pied. Même si les pistes ne sont pas très longues, c'est vraiment du sport !

En 1967, « considérant que durant les périodes d'enneigement, la commune est particulièrement privée d'animation », le Conseil Municipal (maire Henri BOREL) réfléchit à l'installation d'une

ZOOM

Bail établi le 4 novembre 1967 entre Madame Marcon Lucienne et la commune.

Madame Marcon garde le droit d'exploiter et de cultiver ce terrain dans la mesure où cela ne gêne ni les installations ni la pratique du ski.

La commune prend à sa charge la pose et la remise en place des clôtures électriques.

Location valable pour une période de trois ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le bailleur et le preneur pourront y mettre fin en avertissant l'autre partie par lettre recommandée, ceci 6 mois au moins avant le renouvellement.

Cette location prend effet le 1^{er} novembre 1967.

La commune paiera un loyer annuel le 15 avril de l'année.

Ce loyer comportera deux éléments :

Une somme calculée suivant le prix du litre de lait, au tarif préfectoral des fermages (exemple 150 F pour échéance du 15 avril 1968).

Une somme correspondant aux 2% du montant total des recettes effectuées pendant la saison.

S'il est mis fin au bail, la commune remettra le terrain dans son état actuel.

Le bailleur se réserve le droit de vendre en partie ou en totalité les parcelles occupées.

Aucune maçonnerie ne sera tolérée.

remontée mécanique. Les Jeux Olympiques de Grenoble qui se préparent ne sont sans doute pas étrangers à l'idée d'installer un remonte-pente dans notre village. Une telle initiative aurait de nombreux avantages.

Extrait de la délibération du 4 Novembre 1967 :

«Les skieurs débutants de la commune pourraient

skier sur place ». Il n'est pas toujours facile de se déplacer jusqu'au col de Rousset.

« Les pensions d'enfants auraient à proximité la possibilité de faire skier leurs jeunes pensionnaires » En effet, de nombreuses maisons, notamment des fermes, gardent à l'année des enfants venus de la ville (Romans, Valence, Montélimar et même plus loin). Ces jeunes, arrivés à Saint-Julien pour différentes raisons (besoin de bon air, difficultés scolaires ou familiales, etc.) grossissent l'effectif de l'école primaire. Se rajoutent les classes de neige avec hébergement chez Monsieur et Madame Volle (dans le bâtiment devenu plus tard la pizzeria avec Anita), ainsi que celles de la colonie du Moulin, à l'entrée de Saint-Martin.

La municipalité veut également « inciter les touristes à se rendre dans sa commune grâce à cette activité très appréciable qui contribuerait à développer un tourisme d'hiver ».



Le lancement des travaux

Le maire et quelques conseillers prospectent différents lieux : les Barthelets et l'Allier souvent enneigés mais demandant de gros travaux d'accès et de parking ; les Drayes nécessitant des coupes de bois et, en certains lieux, le dynamitage d'énormes rochers.

Finalement, compte tenu de tous ces inconvénients et de la somme d'argent à investir dans un tel projet, c'est le champ de Lucienne Marcon qui est loué

à cet effet. Ce lieu proche du village, situé le long du chemin montant au Pas du Fouillet, ne nécessite pas de gros aménagements et engage peu de frais.

Le 28 janvier 1967, une délibération entérine l'achat et l'installation du matériel.

Détails de l'opération :

- Matériel fourni et installé par l'Entreprise Montaz-Montini de Fontaine (Isère) : 43.270F
- Construction d'une ligne électrique et divers : 1730F

Le financement sera assuré ainsi :

- . Emprunt (Crédit Agricole) : 27.000 F
- . Subvention départementale : 11.250 F
- . Fonds libres : 6750 F.

LE 15 février 1968 :

Une régie des recettes est instituée pour l'encaissement des produits du remonte-pente et un emploi de chef d'exploitation-régisseur est créé.

Celui-ci doit verser la recette au Receveur municipal dans les 10 jours qui suivent chaque mois d'utilisation du remonte-pente.

Quelques tarifs de remontée :

En 1968 : 1 ticket pour 1 remontée : 0,50 F

Carnet de 10 tickets : 3 F

Carnet de 200 tickets : 40 F

Carnet de 500 tickets : 75 F

En 1970 : on rajoute :

1 forfait demi-journée à 5 F

1 abonnement pour une saison à 50 F



Le chef d'exploitation est aussi chargé du fonctionnement et de l'entretien des pistes.

Le garde-champêtre doit, dans la durée du travail qui lui est impartie, participer à ce

travail ou remplacer le titulaire si nécessaire.

Le chef d'exploitation-régisseur ainsi que les personnes éventuellement employées perçoivent un salaire horaire fixé par le conseil, payé mensuellement. Quelques chefs d'exploitation-régisseurs : Georges Christophe - photo ci-contre, Henri Fillet, Marcel Repellin (garde-champêtre).

L'organisation

- Pas de dameuse (elle sera achetée pour le Foyer de ski de fond), mais un rouleau en bois monté sur châssis en fer, fabriqué par Maurice Rimet. Le matin, le premier arrivé monte le rouleau à l'aide du tire-fesses et le redescend à ski. Puis, d'autres prennent la relève.

-Une cabane en bois abrite le moteur... et le régisseur!

-L'alimentation en électricité se fait grâce à une rallonge branchée à la salle des fêtes et soulevée par des lattes pour ne pas gêner le passage.

-Plusieurs personnes participent à l'installation en aidant l'entreprise Montaz-Montini : Jean Bonnard et son tracteur...

-Des jeunes préparent des piquets peints pour baliser les pistes de slalom (Daniel Girodin).

La fin de l'aventure

Des années sans neige ou presque, des lois qui évoluent (sécurité), du matériel vieillissant, une piste trop courte qui fait miroiter celles du col de Rousset ... des raisons qui vont contribuer à mettre fin à ce loisir local pourtant très apprécié de beaucoup, ne serait-ce que par sa proximité et son prix modique.

En Mai 1989, après avoir fait effectuer une visite de sécurité par la DDE, le Conseil Municipal (maire Dominique Repellin) décide la mise en vente de l'ensemble du matériel. Albert Arnaud et d'autres participent à sa démolition. Rapidement, une petite commune de l'Isère (Villard-Reymond) rachète ce matériel pour un prix dérisoire.



au ski de fond (Foyer créé au début des années 1970) a donné au village un petit air de station d'hiver. Reparler de ce « fameux » tire-fesses fait resurgir de bons souvenirs, des anecdotes, et pour bon nombre, une

certaine nostalgie, ne serait-ce que pour l'animation qu'amenait un tel dispositif.

Malheureusement, la situation de Saint-Julien en moyenne montagne, avec un enneigement de plus



en plus aléatoire, ne nous permet plus, depuis longtemps, de bâtir un tourisme d'hiver même modeste, basé uniquement sur « l'or

blanc» devenu trop rare.

Il a fallu et il faut encore trouver d'autres atouts pour notre village et il n'en manque pas ! Nous disposons notamment d'un patrimoine géographique et historique intéressant à mettre davantage en valeur.



DES SAINT-JULIEN, D'ICI ET D'AILLEURS

Pour prendre un peu le large, cette nouvelle rubrique vous propose de voyager à la rencontre de nos homonymes, les villes et villages à travers le monde, nommés Saint-Julien. par Pierre Hustache



Nous commençons par des cousins d'outre-atlantique, avec le village de Saint Julien...de Wolfestown au Canada!

Entre Montréal et Québec, le fleuve Saint-Laurent et le parc national de Frontenac, se trouve le village de Saint Julien... de Wolfestown.

Le village compte 416 habitants et il est situé à 400 mètres d'altitude. Les habitants se nomment saint Juliénois et saint Juliénoise. L'actuel maire est M. Jacques Laprise.

Le village est entouré de nombreux lacs, forêts et rivières.



A l'origine, la région était peuplée par les indiens Abénaquis. Puis, suite à l'indépendance des Etats-Unis, c'est un millier de Loyalistes, fidèles à la couronne britannique, qui s'établissent dans la partie sud-est du Québec. Parmi eux, quelques douzaines

de familles viennent habiter l'actuelle commune de Saint-Julien. Mais la région reste pratiquement déserte jusqu'en 1876, année de la découverte de l'amiante. Cette découverte change la région qui devient très vite l'une des plus développées du Québec. Les mines d'amiante, les plus grandes au monde, commencent leur activité et attirent des immigrants de divers pays. Saint-Julien se développe alors très vite avec des commerces et des services administratifs (bureau de poste, banques, écoles...).



A partir des années 80, les ressources du minerais sont épuisées. C'est le début du déclin du village, de son dépeuplement et la perte de son école. Ce n'est qu'au début des années 2000 que la municipalité décide de se tourner vers le secteur du tourisme.

Depuis le village de Saint-Julien connaît une deuxième jeunesse.

Ce sont les nombreux attraits touristiques et la possibilité de pratiquer des sports variés qui attirent de nombreux visiteurs dans

le Pays des Mines et des Lacs. Parmi les différents services mis à la disposition des touristes citons les sentiers d'interprétation du patrimoine historique de



la région, les sentiers d'interprétation des érablières, les circuits de mototourisme, de vélo de montagne, de ski et d'observation de la faune.

Saint-Julien et ses paroisses voisines offrent un attrait touristique considérable, avec un paysage à l'aspect tourmenté formé de collines qui se bousculent vers les plaines du fleuve Saint-Laurent, et avec leurs petits lacs qui réfléchissent les forêts comme en des miroirs. Saint-Julien est l'un des coins qui étale vraiment la beauté toute simple de la nature.

Ce nouvel élan a permis à Saint-Julien d'accroître son nombre d'habitants pour arriver aujourd'hui à 416 habitants. D'ailleurs, le village essaye de

construire une cohabitation entre anciens et nouveaux résidents. La municipalité souhaite poursuivre son effort de synergie entre néo-ruraux et ruraux à travers des actions solidaires et coopératives, autant dans l'agriculture que dans la culture.

Et aussi, la

municipalité

accueille, du 08 au 12 août 2012 Le festival des Foins de Saint-Julien. Un événement incontournable ins-



crit dans le Circuit et le Regroupement des Festivals Country Western Folklorique. C'est l'occasion de rencontres festives entre la population locale, les gens de la région et les touristes de la province. Le Festival des foins de St-Julien présente une programmation diversifiée s'adressant tant aux amateurs de musique par ses spectacles qu'à toute la famille par ses activités.

Ce premier voyage de Saint-Julien à ...Saint-Julien peut se poursuivre en consultant leur site www.st-julien.ca ou en parcourant les 3577 miles qui nous séparent (soit 5758 kms).

Ci dessous, la mairie!!



A VENIR CET ÉTÉ

BECANZIK
Festival de musique
le 21 juillet

FESTIVAL DES
CHAPELLES
le 22 juillet

Le 21 Juillet à Saint Julien en Vercors **Festival BECANZIK**

Concert live sur 3 scènes dans le village
 Une scène ouverte à tous



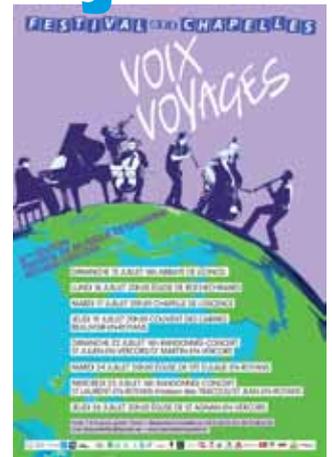
- 13h. La grande ourse (folk)
- 14h. MJC St Martin d'Hères (rap/slam)
- 15h. Advien'QuePEUX (Cajun & zydeco stomps)
- 16h. Spécial scène ouverte
- 17h. Tant pis pour la voisine (variété Française)
- 18h. Boum-Boum, Boys (rock sautillant)
- 19h. In Vinos Veritas (rock démonstratif)
- 21h. Abinaya (Métal hard)
- 22H30. DJ CARTMAM (Mixed-bal)

Organisé par le Comité des Fêtes et ses bénévoles.

CONCERT LIVE scène locale.

Sono bal dansant à partir de 22H30.

Buvette - grillades



Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Julien a le plaisir d'accueillir des concerts de musique de chambre dans le cadre de l'excellent Festival des Chapelles. Pour l'édition 2012, le thème annuel est celui du voyage et une nouvelle formule sera proposée avec une randonnée concert, le dimanche 22 juillet. Au programme :

- concert en l'église de Saint-Julien à 16h
- randonnée musicale jusqu'à Saint-Martin où un nouveau concert est proposé à l'arrivée (avec un repas tiré du sac). Thème choisi : «Voyage en Italie» (cor, flûte, hautbois, clarinette, basson, contrebasse...)

ÉCRAN LIBRE 2012

Dans le cadre du festival du 16 juillet au 4 août (avec cette année la résidence du cinéaste Aurélien Vernhes-Lermusiaux), deux soirées sont programmées à Saint-Julien et Saint-Martin.

JEUDI 19 JUILLET, 20H30

Saint-Martin-en-Vercors, Salle des fêtes.

PROJECTION et DISCUSSION

Images du vieux monde (1972, Tchécoslovaquie, 66 min.) Un film documentaire de Dusan Hanák.

Dusan Hanák a rencontré de vieux paysans slovaques photographiés par Martin Martincek et leur a demandé quelles étaient les valeurs qui donnent sens à leur vie. Le film donne la parole à ces personnes qui ont gardé ou acquis avec la vieillesse le sens de l'essentiel, en dépit de la solitude et de leurs conditions de vie très dures. « C'est un film sur la force morale et la beauté intérieure de nos grands-pères. » Des valeurs qui manquent souvent à l'homme d'aujourd'hui. » Soirée co-organisée avec le CPIE Vercors, en écho à Caméra en campagne.

SAMEDI 28 JUILLET, 21H

Saint-Julien-en-Vercors / Les Alberts / La Grange des Drôles / Chez les Aussibal
PROJECTION CHEZ L'HABITANT

Tahrir, Place de la Libération (2011, Italie, 90 min.)

Un film documentaire de Stefano Savona

Le Caire, février 2011, révolution en Egypte : Elsayed, Noha et Ahmed occupent la place Tahrir jour et nuit. Les répressions sanguinaires du régime attisent la révolte : à Tahrir on résiste, on apprend à discuter et à lancer des pierres, à inventer des slogans, à défier l'armée et à préserver le territoire conquis – un espace de liberté où l'on s'enivre de mots.

Repli possible à l'abri en cas de mauvais temps.

Repas partagé autour de ce que chacun aura amené

Programme complet et informations sur ecranlibre.fr



INFOS CCV / AIDES AUX AIDANTS

SÉANCES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AUTOUR DE LA MALADIE D'ALZHEIMER

A la suite de la manifestation Forum Théâtre qui a eu lieu en avril dernier en direction des aidants familiaux, il est proposé la mise en place d'une action d'information et d'échange autour de la maladie d'Alzheimer.

Cette action s'adresse aux aidants familiaux, conjoint, enfant ou tout autre aidant... confronté à la maladie d'Alzheimer d'une personne âgée proche. Proposée par la structure « Lieu d'être », 5 séances à thème pourraient être organisées cet automne à raison d'une séance de 2h tous les 15 jours :

- 1er séance : présentation de la maladie d'Alzheimer,
- 2ème séance : troubles cognitifs,
- 3ème séance : troubles du comportement,
- 4ème séance : comment communiquer avec la personne malade,
- 5ème séance : aides complémentaires nécessaires et groupe de parole.

Durée de 2h pour chaque séance, à 15 jours d'intervalle, d'octobre à décembre. Ces séances se dérouleront probablement sur le village de la Chapelle, lieu à définir. Minimum de 6 personnes inscrites aux 5 séances (minimum pour le démarrage). Si besoin, un espace de répit pour la personne âgée malade sera proposé pendant la formation de l'aidant, avec une aide-soignante.

Si vous êtes confrontés à cette situation ou si vous connaissez des aidants familiaux pouvant être intéressés par ces séances de sensibilisation et d'information, merci de bien vouloir l'orienter auprès de Chrystelle Faure avant le 20 juillet, à la CCV au 04 75 48 55 41. Pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion, il sera possible de prévoir le transport avec notre réseau local.



CAMERA EN CAMPAGNE

Thème 2012 : TERRES AMÈRES

Oppressions et luttes dans les campagnes

Pour la 3^e année, retrouvez en plein coeur de l'été un rendez-vous cinéma devenu incontournable, *Caméra en Campagne*, avec projections, concerts et conférence. Diversité et gratuité assurées!

Comment le cinéma a-t-il représenté le monde rural ? C'est à cette question que les rencontres cinématographiques de Saint-Julien-en-Vercors, «*Caméra en campagne*» entendent répondre. Le thème de l'édition 2012 est «*Terres amères*». De tous les temps, les paysans ont subi des formes de domination et de pouvoir qui ont varié selon les pays et les époques : grands propriétaires fonciers, firmes agro-alimentaires, ingérence contestée de l'appareil d'État. De l'oppression à la soumission, de la rébellion à la révolte collective, le thème «*Terres amères*» entend mettre en lumière les diverses facettes de la condition et des luttes paysannes à travers le monde. Ronald Hubscher, historien et professeur des Universités, apporte la caution scientifique à ces rencontres. Durant cinq jours, des films connus ou méconnus, récents ou anciens, français, espagnols, brésiliens, américains, danois... sont proposés. Chaque projection est précédée d'une présentation critique et suivie d'un débat avec le public parfois en présence d'acteurs et/ou des réalisateurs.

LUNDI 30 JUILLET

20h30 : OUVERTURE OFFICIELLE DES RENCONTRES

21h : *Tous au Larzac*, Christian Rouaud, 2011.



Documentaire, durée : 1h58. César du meilleur film documentaire en 2012.

Résumé : Tout commence en 1971, lorsque le gouvernement déclare que le camp militaire du Larzac doit s'étendre. En colère les paysans se mobilisent et décident que jamais ils ne céderont leurs terres.

!!La projection se fait en présence de Léon Maillé et de Michèle Vincent, protagonistes du film!!

MARDI 31 JUILLET

10h : *Les Hurdes. Terre sans pain*, Luis Bunuel, 1933. Documentaire, durée : 0h27.

Résumé : Dans la région espagnole des Hurdes règne la misère. Les hommes descendent la terre de la montagne pour cultiver un champ qui devient stérile avec les crues. La mort n'est jamais loin.

10h45 : *Les sables mouvants*, Paul Carpita, 1995. Film, durée : 1h45.

Résumé : 1958, Manuel, recherché, fuit l'Espagne; arrivé en Camargue, prêt à n'importe quel travail, il est embauché par un homme qui exploite, dans les rizières, des étrangers en situation irrégulière.

14h : *Antonio das mortes*, Glauber Rocha, 1969.



Film, durée : 1h40, version originale.

Résumé : Au Brésil, des bandes armées défendent les paysans exploités. Antonio das Mortes est engagé par un propriétaire pour tuer un de leurs chefs mais il sent que sa place est du côté des opprimés. Peut heurter la sensibilité des plus jeunes!

16h : conférence, «*Les paysans : classe dangereuse ?*», de Ronald Hubscher, professeur des Universités, historien.



17h 30 : Grand concert de jazz :

«*Le big band rabodégo*»,
près de 20 musiciens dirigés par Denis Poitou!
ÉVÈNEMENT MUSICAL A SAINT-JULIEN AVEC CE
GRAND CONCERT DE JAZZ EN PLEIN AIR.



21h : *La rivière*, Mark Rydell, 1984.

Film, durée : 2h02, version originale.

Résumé : Tom, fermier du Tennessee, travaille pour conserver sa terre menacée par les crues de la rivière et se bat contre une firme agro-alimentaire puissante, qui veut construire un barrage.

14h : *1900*, de Bernardo Bertolucci, 1976.

Film, durée : 5h20, pause médiane à 16h30, version originale.

Résumé : Vaste fresque historique d'un demi-siècle, en Emilie rurale, en Italie, à travers les destins d'Alfredo fils d'un riche propriétaire et d'Olmo fils de métayer à son service qui s'aiment et se détestent, entre mauvaise conscience bourgeoise et volonté de révolte. Peut heurter la sensibilité des plus jeunes!



21h : *Pelle le conquérant*, de Bille August, 1988.



Film, durée : 2h37, version originale.

Résumé : Au XIXe siècle, un garçon et son père émigrent vers le Danemark pour faire fortune... Confrontés à une dure réalité, mis à l'écart, déçus, ils n'ont pas d'autre choix que d'essayer de survivre. PALME D'OR AU FESTIVAL DE CANNES EN 1988.

MERCREDI 1e AOÛT

10h30 : Films pour enfants (3–8 ans). Projection de courts-métrages des studios Folimage

Le moine et le poisson (1994),
La tête dans les étoiles (2005),
Ma petite planète chérie (1996)



10h30 : *Les raisins de la colère*, John Ford, 1940.

Film, durée : 2h09, version originale.

Résumé : La Grande Dépression des années 1930 et la sécheresse sévissent. Leur impact sur le monde rural américain contraignent Tom Joad et les siens, comme beaucoup d'autres fermiers, à abandonner leur exploitation pour la Californie.



14h30 : *Jacquou le croquant*, Laurent Boutonat, 2007.
Film, durée : 2h30.



Résumé : Dans le Périgord, en 1815, vit le petit Jacquou, fils d'un métayer d'un comte cruel. Orphelin par la faute de ce dernier, il est recueilli par le curé Bonal. Devenu un jeune homme déterminé et séduisant, il se lance dans un combat contre l'injustice.

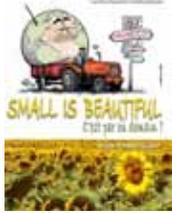
17h30 : *Plogoff des pierres contre des fusils*, Félix et Nicole Le Garrec, 1980.

Résumé : En 1980, les pouvoirs publics veulent installer une centrale nucléaire à Plogoff. Une collectivité se rassemble contre l'appareil d'État au nom de la défense de ses intérêts ignorés par le gouvernement. Une confrontation violente s'engage.

!!La projection se fait en présence des réalisateurs!!

21h : *Small is beautiful*, Agnès Fouilleux, 2010.

Documentaire, durée : 1h46.



Résumé : Au delà des discours et des volontés politiques affichées, les conséquences de l'évolution de notre agriculture sont là : malbouffe, dégâts environnementaux irréversibles, conséquences sociales... Ce sont ces

constats et ces enjeux que ce film évoque.

!! La projection se fera en présence de la réalisatrice et de paysans du Vercors avec qui le public pourra échanger et débattre au terme de la séance.!!

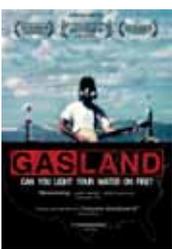
Petit clin d'oeil : Agnès Fouilleux est une future habitante de Saint-Julien; elle construit, avec son mari Nicolas Renou, une maison au lotissement!!



VENDREDI 3 AOÛT

10h30 : *Gasland*, Josh Fox, 2010.

Documentaire, durée : 1h47, version originale.



Résumé : Des recherches de gisements de gaz naturel sont entreprises à travers tous les États-Unis. La société Halliburton a développé une technologie de forage : la fracturation hydraulique. Mais cette technique est-elle vraiment sans danger ?

14h : *La terre*, Youssef Chahine, 1968.

Film, durée : 2h10, version originale.

Résumé : En Egypte en 1933, les paysans subissent les contraintes des autorités pour irriguer leurs terres. En outre, un seigneur local veut imposer la construction d'une route sans se préoccuper de l'avis des locaux. Les paysans essayent de se défendre.



16h30 : *Cochon qui s'en dédit*, J.-Louis

Le Tacon, 1979.

Film, durée : 0h37.

Résumé : A travers l'aliénation de Maxime, éleveur de cochons en Bretagne, pris dans l'engrenage du système de production hors sol contrôlé par une firme, est posé le problème des méfaits de l'agriculture industrielle et des difficultés des jeunes agriculteurs.

17h30 : Concert «Jazz story 2».

Avec François Brunel (guitare), Ronald Hubscher (piano), Denis Poitou (sax. ténor) et Robert Poitou (contrebasse, trompette).



21h : *La porte du paradis*, Michaël Cimino, 1980.

Film, durée : 1h46, version originale.

Résumé : 1890: la fin de la conquête de l'Ouest. Dans le Wyoming, il reste des terres libres. Un groupe de gros éleveurs, solidement installés, accusent des immigrants, possesseurs de concessions virtuelles, d'être des voleurs de bétail et des anarchistes. Ils engagent un bande de mercenaires pour les exterminer.

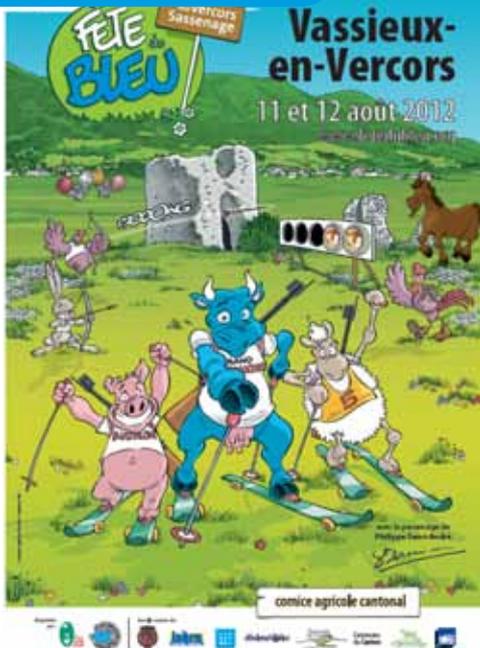
CLÔTURE DES TROISIÈMES RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES «CAMÉRA EN CAMPAGNE».

Les projections se déroulent à la salle des fêtes, au cœur du village de Saint-Julien. Entrée libre et gratuite, possibilité de restauration dans le village et à la buvette proposée par le Comité des Fêtes. Remerciements à Ronald Hubscher, Jeannot Reverbel, Agnès Fouilleux et au Comité des Fêtes de Saint-Julien-en-Vercors.

CES RENCONTRES SONT FINANCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU VERCORS AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN.

Organisation scientifique et technique avec l'association CAMERA EN CAMPAGNE que vous pouvez soutenir en adhérant.

Pensez à prévoir un coussin pour une assise plus confortable durant les projections.



Un grand élan de solidarité s'est manifesté dans le canton pour que la Fête du Bleu puisse être organisée à Vassieux les 11 et 12 août. Durant de nombreuses semaines, des bénévoles de Saint-Julien se sont rassemblés les jeudis soirs à Saint-Julien pour des ateliers de décoration. Il faudra également de nombreux bénévoles durant tout le week-end. N'hésitez donc pas à vous manifester!

INFOS ROUTE / Sous réserve de modification

*Fermeture totale des Gorges de la Bourne du lundi 3 septembre au 19 octobre, puis fermeture partielle (8h30-17h30 en semaine) du 22 octobre au 16 novembre.

*Tronçon Les Clots - Pont de Goule Noire : dans le cadre de travaux EDF, mise en place d'alternats et coupures séquentielles possibles jusqu'au 28 septembre.

A VOS AGENDAS! JUILLET-SEPTEMBRE

Date	Lieu	Manifestation
16 juillet à 20h	Mairie	Conseil municipal
21 juillet	Village	Festival Becan'zik
22 juillet à 16h	Village	Festival des Chapelles : randonnée –concert entre Saint-Julien et Saint-Martin
26 juillet à 21h	Café Brochier	Festival des Coulmes – concert de Luna Del Sol
28 juillet à 21h	Grange des Alberts	Festival de l'écrit à l'écran – film « Tahrir – place de la libération »
30 juillet au 3 août	Salle des fêtes	Caméra en campagne
31 juillet à 17h30	Place de la fontaine	Grand concert de jazz : « <i>Le big band rabodégo</i> », près de 20 musiciens dirigés par Denis Poitou!
11 et 12 août	Vassieux-en-Vercors	Fête du Bleu 2012
11 août à 14h	Terrain de boules	Concours de pétanque de l'Amicale
11 août à 21h	Église	Festival Musiques en Vercors – Ensemble Musiques en Vercors – haute contre et luth
14 août à 18h	Place de la fontaine	Inauguration des travaux du clocher
14 août à 21h	Église	Festival Musiques en Vercors – Piazzola et Cie - guitares
15 août à 9h30	Terrain de boules	Concours de boules de l'Amicale
3 septembre à 20h	Mairie	Conseil municipal
4 septembre à 8h30	École	Rentrée des classes
8 septembre à 12 h	Aire de pique nique	Repas des habitants
9 septembre		Ouverture de la chasse

HOMMAGES...

GÉRARD BLANC

Le village a appris avec effroi et une très grande tristesse la disparition brutale de Gérard Blanc, le 21 mai à l'âge de 57 ans. Gérard Blanc a passé l'essentiel de sa vie à Saint-Julien où il était un chef d'entreprise, estimé, connu et reconnu ; il a contribué à donner à la S.A.R.L. Blanc, entreprise familiale l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui ; cette entreprise est la plus importante du canton et elle emploie de nombreuses personnes, notamment à Saint-Julien. Gérard était un homme dévoué et compétent, sur lequel les élus savaient pouvoir compter en toutes circonstances. La commune a bien souvent eu l'occasion de travailler avec Gérard.

Mais par delà son grand professionnalisme, Gérard était aussi un homme généreux et jovial. La disparition prématurée et brutale d'une personne qui occupe une place importante dans le village a bouleversé beaucoup de monde. Les très nombreuses personnes présentes le jour de ses obsèques étaient sans doute la plus belle preuve des grandes qualités humaines de Gérard.

Le conseil municipal tient à présenter à toute sa famille, nombreuse à Saint-Julien, sa maman Marcelle, «Pépée», son épouse Christine, ses enfants, Nadège, Romain et Astrid, notre conseillère municipale, ses petits-fils, ses gendres et toute sa grande famille, leurs bien sincères condoléances. Une pensée aussi pour tous les employés de la S.A.R.L. et pour toutes celles et ceux qui ont pris la relève de l'entreprise dans cette période douloureuse.

HENRIETTE REPELLIN

C'est également une autre personne bien connue des habitants qui nous a quittés, Madame Henriette Repellin; dioise d'origine, arrivée dans le Vercors après guerre, Henriette Repellin fut secrétaire de

mairie entre 1963 et 1984. Elle était l'épouse de Marcel, garde-champêtre de 1957 à 1984, décédé en 2008 et la mère de Dominique, maire de Saint-Julien entre 1987 et 1995. Le conseil municipal présente à ses enfants, Jean-Annick, Odile et Dominique et à ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, leurs condoléances attristées.

Nous avons également une pensée émue pour Madame Marie Girodin, décédée aux Albert, le 21 mai, et pour son mari Louis, ainsi que pour toute sa famille, notamment ses trois enfants Michel, Daniel et Janine.

Une pensée également pour Madame Marie Callet, décédée à Picot, le 21 juin, pour sa famille, son fils Robert et notamment sa petite-fille «par alliance», Delphine Grève, notre secrétaire de mairie, compagne de Jean-Michel.

Nous évoquons aussi la disparition de Marthe Barge née Callet-Ravat à Saint-Julien et pensons notamment à son frère Jo.

Nous signalons enfin la disparition de personnes, qui bien que ne vivant plus à Saint-Julien, y ont passé de longues années de leurs vies, Suzanne Berthoin, ancienne secrétaire de mairie, décédée le 21 mars 2012 à l'âge de 88 ans (veuve de Louis Berthoin dit «Vivi») et André Rozand, le 24 mars 2012 à Crest.

Nous n'ouvrons pas une rubrique nécrologie au sein de notre bulletin municipal. Il nous est néanmoins apparu que les nombreuses disparitions de ces dernières semaines appelaient à des hommages particuliers.

Une vie de village c'est évidemment aussi d'autres moments plus heureux. Ce printemps en a compté plusieurs avec pas moins de trois naissances et un mariage.

C'est une petite Manon qui est née en février à la Martelière chez Virginie Remoussenard et Nicolas Guillet. C'est un petit Malo qui est né au village, le 10 mai, dans le foyer de Jean Burgun et de Chini Beauvallet. C'est enfin une petite Agathe qui est ensuite venue au monde le 11 mai au village, dans la famille de Nadège et Pierre-Louis Fillet, maire de la commune. Nous adressons tous nos vœux de bonheur à toutes ces personnes, ainsi qu'à Maud Tourasse et Baptiste Devis, qui se sont dit «oui» en mairie, le 19 mai dernier!

ETAT-CIVIL / Janvier 2012 - Juin 2012

Naissance

- * Manon Guillet, née le 4 février à Romans, fille de Nicolas et de Virginie Remoussenard
- * Malo Burgun, né le 10 mai à grenoble, fils de Jean et Chini Beauvallet
- * Agathe Fillet, née le 11 mai à La Tronche, fille de Nadège et de Pierre-Louis Fillet

Mariage

Baptiste Devis et Maud Tourasse, mariés le 19 mai.

Décès

- * Suzanne Berthoin, le 21 mars à Grenoble (veuve de Louis Berthoin dit «Vivi»)
- * André Rozand, le 24 mars à Crest
- * Marthe Callet-Ravat épouse Barge, le 25 mai à Valence
- * Gérard Blanc, le 21 mai à Saint-Martin
- * Marie Girodin, le 21 mai à Saint-Julien
- * Henriette Repellin, le 29 mai à Die
- * Marie Callet, le 21 juin à Saint-Julien

INFORMATIONS PRATIQUES



Ramassage des encombrants

Le dernier mardi du mois par l'agent technique. Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement et qui ne peuvent pas être déposés à la déchetterie dans une voiture. Inscription obligatoire en mairie : 04 75 45 52 23

Portage de repas à domicile

Un service de portage de repas à domicile existe pour les personnes âgées ou malades. Renseignements à la CCV au 04 75 48 24 70

Mairie et Agence Postale :

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h et du 23 juillet au 15 août : les mardis et jeudis matin. Attention, modification des jours d'ouverture possible en cas de congés. Vérifiez l'affichage.
Tel : 04 75 45 52 23 Fax : 04 75 45 52 91
Courriel : mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr
Site : stjulienvercors.fr
Permanence du maire : sur rendez-vous.

Numéros de téléphone utiles

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17
Docteur Vincke (Saint-Agnan) : 04 75 48 10 14
Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29
Pharmacie Ouadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Communauté des Communes : 04 75 48 24 70
Office de Tourisme Cantonal : 04 75 48 22 54
Brigade de gendarmerie : 04 75 48 24 44

Crèche Halte-Garderie «Les Vercoquins»

Ouverte tout l'été TOUS LES JOURS de la semaine de 8h15 à 18h. Inscription préalable obligatoire. Contact au 04 75 45 51 09

Déchetterie intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Ouverte lundi de 13h30 à 16h30
jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
et samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.
Renseignements 04 75 48 24 70.

Médiathèque intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Située au collège Sport Nature
Ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 10h à 12h.
Renseignements au 04 75 48 15 92.
Adhésion annuelle de 10€.

Club des Aînés Ruraux Les Jonquilles

Tous les mercredis à 14h, rencontre hebdomadaire des Aînés Ruraux à la salle communale de réunion de Saint-Julien

Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors
Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet
Ont participé à ce numéro :
Michèle Bonnard, Françoise Chatelan, Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Jean-Louis Gontier, Delphine Grève, Pierre Hustache, Monique Feugier et Thomas Pietrucci (Yapasphoto)
N° ISSN : 1632-2797
Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.